



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010



Le présent rapport financier annuel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 avril 2011 conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier.

SOMMAIRE

I – Patrimoine – Situation financière – Résultats

1.1	Rapport de gestion_____	3
1.2	Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne_____	27
1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Aufeminin.com S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière._____	35
1.4	Comptes consolidés_____	37
1.5	Comptes sociaux_____	69
1.6	Honoraires des commissaires aux comptes_____	91

II – Responsable du rapport financier

2.1	Attestation du responsable du rapport financier_____	92
-----	--	----

1.1 RAPPORT DE GESTION

1 - Activité du groupe auFeminin.com.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, auFeminin.com (*ci-après dénommée « la « Société »*) a consolidé sa place de premier éditeur de magazines féminins interactifs en Europe, avec une audience qui a continué à progresser pour atteindre 42,2 millions de visiteurs uniques mensuels en décembre 2010, en hausse de 85 % par rapport au même mois de l'année dernière (source : Comscore).

Le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 41%, grâce au développement des recettes publicitaires internationales (+54%) et de l'activité logicielle SmartAdServer (+48%). En France, l'activité publicitaire a progressé de 32%.

Pour renforcer son leadership, auFeminin.com a développé ses structures, enrichi ses contenus, et lancé de nombreux projets innovants.

Les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- Développement international de SmartAdServer.
- Nomination de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon le 1^{er} juin 2010 en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur général (« Président Directeur Général ») en remplacement de Monsieur Bertrand Stephann, démissionnaire.
- lancement de auFeminin.TV au 3^{ème} trimestre 2010, web TV à destination des femmes ;
- lancement des applications webmobiles et iphone.

Les règles et méthodes comptables des comptes de la société mère auFeminin.com S.A. arrêtés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et conformes au plan comptable français.

2 - Présentation des comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2010 du groupe constitué par la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (*ci-après dénommé le « Groupe »*) sont établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS adoptés par l'Union européenne. Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles des états financiers consolidés de l'exercice 2009.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction du Groupe d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Tous les chiffres indiqués sont conformes aux normes IFRS.

Le Groupe auFeminin.com a vu son chiffre d'affaires progresser (+ 40,56%) entre l'exercice 2009 et l'exercice 2010 (de 28 803 K€ au 31 décembre 2009 à 40 487 K€ au 31 décembre 2010).

L'activité publicitaire a fortement progressé (+ 40,3 %) entre les exercices 2009 et 2010 (22 270 K€ au 31 décembre 2009 et 31 255 K€ au 31 décembre 2010). Les autres services, qui comprennent notamment les ventes de licence du logiciel SmartAdServer sont en forte hausse (+ 41,3 %) entre les exercices 2009 et 2010 (6 272 K€ au 31 décembre 2009 et 8 861 K€ au 31 décembre 2010).

Les charges de personnel ont augmenté significativement (34,3 %) entre les exercices 2009 et 2010 (10 509 K€ au 31 décembre 2009 et 14 112 K€ au 31 décembre 2010) en raison principalement du renforcement de la structure et du soutien au développement international du groupe. En outre, la mise en place de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est incluse dans les charges de personnel de l'exercice 2010 pour un montant de 858 K€ (contre 481 K€ en 2009).

L'augmentation (+48%) des autres achats et charges externes (7 398 K€ au 31 décembre 2009 et 10 953 K€ au 31 décembre 2010) est principalement liée à l'augmentation des frais généraux et techniques.

L'augmentation du chiffre d'affaires associée à une gestion maîtrisée des coûts a permis de maintenir un bon niveau de bénéfice opérationnel tout en assurant la qualité des sites et le déploiement à l'international.

Le résultat opérationnel est en forte progression (+46,6 %), passant de 8 763 K€ au 31 décembre 2009 à 12 845 K€ au 31 décembre 2010.

Le résultat net part du Groupe s'élève au 31 décembre 2010 à 8 612 K€ contre 5 647 K€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 52,5 %.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie est de 31 471 K€ pour 21 233 K€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 10 238 K€. Cette variation positive s'explique notamment par la marge brute d'autofinancement (+ 9 847 K€), la baisse des autres créances d'exploitation (+ 123 K€), la hausse des dettes fournisseurs (+ 1 537 K€) et des créances fiscales (+ 3 706 K€), compensées par l'augmentation des créances clients (- 3 221 K€) et la diminution des autres dettes d'exploitation (- 787 K). En conséquence, le flux de trésorerie générée par l'activité s'élève à + 11 206 K€. Les flux de trésorerie liés aux investissements (- 1 121 K€) viennent en déduction de la trésorerie. Les produits financiers (+ 251 K€) et les flux de trésorerie liés au financement (+ 149 K€) y contribuent positivement.

3 - Endettement.

Le Groupe n'a aucun endettement au 31 décembre 2010.

4 - Principaux risques et incertitudes.

4.1 Historique d'exploitation limité

La société n'a qu'un historique d'exploitation limité sur lequel fonder son évaluation, ses revenus actuels et futurs, chacun de ces facteurs devant être considéré à la lumière des risques, des dépenses et des difficultés habituellement rencontrés par les sociétés lors de leur première phase de développement et intervenant sur un marché nouveau et en forte évolution tel que celui de l'Internet. La société ne peut donc avoir la certitude de maintenir et d'augmenter l'audience du site auFeminin.com, de conserver une adhésion de la part du public au concept du site ou au développement de l'Internet comme vecteur de publicité et de commerce, d'attirer de nouveaux visiteurs ou membres ou de conserver les utilisateurs ou membres existants, de générer des revenus significatifs liés au commerce en ligne ou aux différents services proposés à ses membres, d'anticiper et de s'adapter à un marché en développement continu, de continuer à développer et imposer la marque auFeminin.com, d'améliorer et développer ses systèmes et son infrastructure d'une façon efficiente, de garantir la capacité du serveur et des systèmes de connexion à faire face au nombre de connexions sur le site de la société, de gérer de manière efficace ses opérations de croissance, de même que l'introduction et le développement de communautés par des concurrents directs ou indirects de la société, notamment ceux ayant des moyens financiers, techniques et marketing plus importants, la réduction des marges liées à la publicité en ligne en raison d'une plus forte concurrence, la législation et la situation économique générale ou plus spécifique liée à l'Internet et à l'industrie du commerce en ligne.

Pour prévenir ces risques, la société doit notamment parvenir à imposer la notoriété de la marque auFeminin.com, maintenir et augmenter le taux de croissance de son audience, développer et adapter de façon satisfaisante sa stratégie commerciale, continuer à développer et adapter son infrastructure, la technologie utilisée et la bande passante utile de son réseau, fournir un service adaptable, fiable, rentable et qui soit supérieur à celui de ses concurrents, recruter, conserver et motiver des collaborateurs qualifiés et réagir au développement de ses concurrents.

Bien que le chiffre d'affaires de la société n'ait cessé d'augmenter, la société ne peut avoir la certitude d'affronter avec succès ces risques, et un éventuel échec de la société dans l'un ou l'autre des domaines cités ci-dessus pourrait avoir un impact négatif sur le développement de la société, son chiffre d'affaires et sa situation financière.

4.2 Fluctuation potentielle des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats financiers puissent fluctuer de façon significative dans les trimestres et années à venir en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle. Ces facteurs comprennent notamment des éléments liés au développement de l'audience du site, de la concurrence et de nouveaux services par la société tels que la demande et l'acceptation par le marché des services proposés par la société, le développement de l'Internet comme vecteur de publicité, l'impact fluctuant des moteurs de recherche, le montant et la période choisie pour les investissements, la période choisie et le nombre de nouveaux recrutements, la modification des marges liées à la publicité en ligne du fait d'une concurrence accrue, les frais de recherche et de développement liés à

l'introduction de nouveaux services sur le site, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et les autres facteurs économiques en général.

Une partie substantielle des revenus de la société provient de la vente d'espaces publicitaires qui s'effectue par contrats dont la durée moyenne d'exécution est relativement courte. En conséquence, les résultats de la société liés à la publicité pourraient fluctuer de façon significative d'une période à une autre en fonction de la continuation des contrats existants et de la conclusion de nouveaux contrats de vente publicitaires.

Les résultats trimestriels de la société pourraient, en raison des facteurs évoqués ci-dessus, être inférieurs aux prévisions des analystes. Le cours de l'action de la société pourrait alors être affecté de façon significative.

4.3 Concurrence

Le marché sur lequel intervient la société est un marché très récent et en forte évolution. La concurrence pour rechercher de nouveaux membres, utilisateurs, annonceurs et marchands, est intense et est appelée à s'intensifier de façon significative ces prochaines années. La société considère que les principaux facteurs de compétition entre les sociétés cherchant à créer des sites de communauté sont notamment la notoriété de la marque, la capacité à conserver les membres existants et à recruter de nouveaux membres, une expertise technique et la capacité à offrir aux internautes des services innovants.

L'audience de la société peut être amenée à fluctuer en fonction du référencement de ses sites dans les moteurs de recherche. Des changements d'algorithme des moteurs de recherche peuvent avoir des impacts sur l'audience.

4.4 Risque lié à l'infrastructure

Le succès de la société dépend en partie de sa capacité à accroître le nombre d'internautes sur son site. En outre, sa capacité à attirer les annonceurs et les commerçants partenaires et à assurer la connaissance de ses produits et services par un large public ainsi que sa notoriété, dépend largement de la performance de son infrastructure système, de son matériel informatique et de ses logiciels.

Toute erreur du système qui pourrait provoquer une interruption ou impliquer un temps de réponse plus lent pour l'accès aux produits et services offerts par la société pourrait avoir pour conséquence une baisse du trafic sur le site, et si cela se reproduisait fréquemment, pourrait réduire le caractère attractif des produits et services de la société pour les annonceurs et les commerçants partenaires. Une augmentation de l'audience sur le site pourrait quant à elle éprouver la capacité de résistance de l'infrastructure technique de la société et entraîner un temps de réponse plus lent ou des défaillances du système, diminuer le nombre de pages vues vendues aux annonceurs, et réduire les revenus de la société liés à la publicité.

4.5 Dépendance vis-à-vis du développement de la publicité et du commerce en ligne

Le développement des revenus de la société dépend en grande partie du développement parallèle de la publicité et des autres revenus.

Une partie substantielle des revenus de la société provient de la vente d'espaces publicitaires sur son site que la société entend développer dans le futur. La capacité de la société à générer des revenus significatifs provenant de la publicité dépendra notamment de la large adoption de l'Internet comme vecteur de publicité, du développement du nombre d'utilisateurs accédant aux services de la société, de la possible mise en œuvre de campagnes publicitaires ciblées, de l'adhésion de nouveaux membres et de la capacité de la société à développer une stratégie marketing adaptée. Il ne peut ainsi y avoir aucune garantie que les annonceurs continueront à acheter des espaces publicitaires à des tarifs équivalents à ceux pratiqués actuellement, et que la société sera capable d'attirer de nouveaux annonceurs. Le développement rapide de l'espace disponible pour la publicité sur Internet et la compétition intense sur ce marché font qu'il est très difficile de prévoir les tarifs qui seront adoptés par les vendeurs d'espaces dans le futur. La capacité de la société à générer des revenus publicitaires importants dépendra ainsi de sa capacité à mettre en place de nouvelles plates-formes de communauté sur son site, permettant d'offrir de nouveaux espaces publicitaires, sans porter atteinte à la perception des programmes offerts actuellement aux utilisateurs.

De nombreux annonceurs publicitaires travaillant avec la société n'ont qu'une expérience limitée d'Internet, et la plupart d'entre eux ne consacrent pas encore une part significative de leur budget à la publicité en ligne. Par ailleurs, les entités qui investissent déjà des montants substantiels dans d'autres médias comme relais de publicité pourraient être réticents à adopter une nouvelle stratégie publicitaire basée sur l'Internet qui remettrait en cause leur politique actuelle. Ainsi, bien que le marché connaisse de très forte croissance, il n'y a donc aucune certitude que le marché de la publicité sur Internet continuera à se développer. Si ce marché se développe de façon plus lente que prévue, le développement et les résultats financiers de la société s'en trouveront affectés.

Le développement des revenus de la société dépend également en grande partie du développement continu de l'utilisation d'Internet pour effectuer des achats de produits ou services. L'utilisation d'Internet comme moyen efficace d'effectuer des transactions de détail est encore à un stade récent de développement, et la demande des consommateurs pour des produits et services introduits récemment sur Internet est encore incertaine.

4.6 Risque lié à protection de la propriété intellectuelle des technologies et des marques

Les technologies développées en interne par la société sont un actif-clé. La copie de celles-ci représente un risque pour la préservation de son audience et par voie de conséquence pour son chiffre d'affaires.

De plus, les marques utilisées par le groupe auFeminin, bien qu'elles soient déposées, sont susceptibles d'être copiées ou détournées par des concurrents. De telles pratiques font peser un risque significatif sur les recettes publicitaires de la société.

4.7 Evolution rapide des technologies, évolution des standards de l'industrie

Si la société ne faisait pas évoluer à l'avenir son site en intégrant de nouvelles technologies, cela pourrait avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation de la Société. C'est pourquoi, afin de rester compétitive, la société doit continuer à renforcer la réactivité, la fonctionnalité et le contenu de son site.

4.8 Systèmes de sécurité

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de la société requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'information confidentielles. En dépit du déploiement par la société d'un certain nombre de mesures de sécurité réseau, il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de la société pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services proposés aux clients de la société, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges potentiels pour la société.

4.9 Erreurs et malveillance

Le développement et la continuité des prestations opérées par la société reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants matériels et logiciels contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendies et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient survenir à l'infrastructure auFeminin.com et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de auFeminin.com consécutivement à une erreur humaine à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de auFeminin.com. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société.

4.10 Capacité à gérer la croissance

La croissance actuelle de la société place et continuera de placer les équipes de Direction de la société sous une forte pression. De plus, la croissance impose que la société puisse gérer de multiples relations d'affaires avec un nombre croissant de tierces parties pour mettre à la disposition des internautes ses services et produits. Il ne peut y avoir aucune garantie que l'équipe dirigeante de la société, ses collaborateurs, ses systèmes, ses procédures et ses contrôles seront adaptés aux services actuels et futurs de la société. En effet, la nécessité pour la société de gérer efficacement sa croissance, lui demandera de continuer à développer ses procédures financières, d'exploitation, et de contrôle, de remplacer ou de mettre à niveau ses systèmes d'information opérationnels et financiers, et de recruter, former, motiver, gérer et retenir ses collaborateurs-clés.

Toute incapacité de la Direction de la société à gérer efficacement la croissance d'un point de vue humain et technique pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la société, ses résultats et sa situation financière.

4.11 Dispositions et incertitudes légales

L'évolution des lois et règlements auxquels sont soumises les activités de la société, ainsi que l'interprétation de ces lois et règlements par les tribunaux pourraient induire des coûts supplémentaires ou interdire le développement des activités de la société. En particulier, l'adoption dans le futur de lois et règlements propres à Internet couvrant

notamment des sujets comme le traitement de la sécurité de l'information, la convergence des services de télécommunication traditionnels avec l'Internet, la formation des contrats en ligne ainsi que la responsabilité des différents fournisseurs de services en ligne. L'adoption de telles lois ou réglementations pourrait ralentir la croissance de l'Internet et par conséquent diminuer la demande pour les opérations et les services de la société, ou augmenter les coûts de telle manière, que cela pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats de la société et sa situation financière.

De plus, du fait du caractère international et immatériel d'Internet, la société n'est pas en mesure de garantir que le contenu ou l'offre de ses sites sont ou seront en conformité avec des lois étrangères actuelles ou à venir en dehors de l'Union européenne concernant notamment les questions liées à la propriété intellectuelle, les taxes, la diffamation, la morale et la protection de la vie privée. En cas de mise en jeu de sa responsabilité, une décision défavorable à la société pourrait avoir un effet négatif sur les résultats de la société et sa situation financière.

4.12 Risques liés aux acquisitions potentielles

La volonté de la Société d'accélérer son développement en Europe fait naître un risque d'intégration sur les opérations de croissance externe qui pourraient y être menées.

4.13 Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses équipes. Bien que le savoir-faire soit largement partagé, le départ de ses principaux dirigeants (Marie-Laure Sauty de Chalon, Anne-Laure Vincent, et Christophe Decker) pourrait affecter significativement la société.

4.14 Autres risques particuliers notamment sociaux et environnementaux

La société n'a pas connaissance de risques sociaux non quantifiés dans les comptes. L'application des 35 heures est effective depuis le premier janvier 2002. L'activité de la société étant intellectuelle et informatique, elle n'engendre pas de risques environnementaux particuliers.

4.15 Assurances

Le Groupe a contracté des assurances couvrant notamment les risques de responsabilité civile et professionnelle qu'il considère comme étant adaptés à son activité.

La société a souscrit aux assurances suivantes :

RC exploitation (garantie de 6 M€ par sinistre, franchise de 750 euros),

RC dirigeants (garantie 750 K€, pas de franchise),

Multirisques informatiques (dans la limite de 300 K€ de dommages, franchise de 500 euros),

Multirisques bureaux (incendie, dégâts des eaux, etc, pas de franchise).

Les primes d'assurance correspondantes de l'exercice 2010 s'élèvent à 8 900 euros.

4.16 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante pour couvrir ses échéances à court et moyen terme.

4.17 Risques sur actions

€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	183 813
Hors Bilan	0	0
Position nette globale	0	183 813

4.18 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés en note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Montants en K€

Obligations contractuelles	Total	Paielements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	802	582	220	
Contrats de location longue durée	3	3		
TOTAL	805	585	220	0

Autres engagements donnés	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettre de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligation de rachat	Néant			
Autres engagements	Néant			
TOTAL	0	0	0	0

4.19 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas, à notre connaissance, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (autres que celles reprises dans les comptes consolidés), y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

En outre, les risques financiers sont les suivants :

- volatilité possible du cours des actions : auFeminin.com faisant partie des valeurs de croissance, le cours de ses actions est susceptible d'être très volatil et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières. Le développement de l'activité de la Société et l'annonce régulière de nouveaux contrats devraient toutefois permettre de pallier ce risque ;
- risque de liquidité : ce risque est peu élevé, en effet, la société dispose d'une trésorerie suffisante et le capital de la société est détenue à plus de 82% par le groupe Axel Springer, le « flottant » disponible sur le marché boursier est relativement restreint ;
- les risques de change : l'activité de la société étant principalement située dans la zone euro, les risques dits « de change » ne nécessitent pas de couverture ;
- les risques de taux : non significatif étant donné l'absence d'endettement du Groupe ;
- risque de trésorerie : ce risque est peu élevé, la société disposant d'une trésorerie supérieure à 30 millions d'euros placée en investissements à court-terme et sans risques.

5 - Evolution prévisible.

Le Groupe se donne comme objectif une croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat sur l'exercice 2011.

6 - Résultats de la société mère.

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 23 122 k€ au 31 décembre 2010 (contre 16 829 k€ au 31 décembre 2009), son résultat d'exploitation est de 7 597 k€ au 31 décembre 2010 (contre 5 969 k€ au 31 décembre 2009) et son résultat net est de 4 566 k€ au 31 décembre 2010 (contre 3 820 k€ au 31 décembre 2009).

7 - Affectation du résultat social de l'exercice 2010.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 4 565 675,40 euros, comme suit :

- la totalité, soit 4 565 675,40 euros, au compte « report à nouveau ».

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

8 - Sociétés contrôlées par auFeminin.com.

Enfemenino.com : 99,98 %
Alfemminile.com : 100 %
auFeminin.com Productions : 100 %
SmartAdServer : 100 %
Marmiton : 100 %
goFeminin.de : 100 %
soFeminine.co.uk Ltd 100 %
SmartAdServer Ltd 100 %
SmartAdServer GmbH 100 %
Press Release Sp. z o.o. 51 %
Vina Woman UK Ltd 30 %

9 - Résultats des filiales.

Société	Chiffre d'affaires (K€)	Résultat net (K€)
enFemenino.com	631	41
alFemminile.com	200	86
auFeminin.com Productions	734	26
SmartAdServer SAS	8 439	2 060
Marmiton SAS	2 371	612
goFeminin.de	5 940	1 395
soFeminine.co.uk	412	117
SmartAdServer Ltd	0	2
SmartAdServer GmbH	548	59
Vina Woman UK Ltd	0	-84
Press Release Sp z.o.o.	400	-235

10 - Marché du titre.

L'action auFeminin.com a évolué entre un plus haut de 18,36 € (le 22/07/2010) et un plus bas de 10,91 € (le 04/01/2010). Le volume de titres échangés a évolué entre un plus haut de 64 754 titres échangés (le 21/07/2010) et un plus bas de 1 titre échangé (le 24/05/2010).

Mois	Nombre de séances	Cours coté (en euros)		Volume des transactions	
		+ haut	+ bas	Total	Moyen (quotidien)
janv-10	19	12,99	10,91	142 244	7 487
févr-10	20	13,95	12,06	59 849	2 992
mars-10	23	14,78	12,78	68 058	2 959
avr-10	20	15,41	12,60	132 098	6 605
mai-10	21	15,05	13,36	50 007	2 381
juin-10	22	15,19	13,49	49 026	2 228
juil-10	22	18,36	14,41	129 297	5 877
août-10	22	17,39	15,61	26 500	1 205
sept-10	21	17,50	16,20	38 111	1 815
oct-10	21	17,85	16,50	54 465	2 594
nov-10	22	17,77	15,81	45 827	2 083
déc-10	23	16,90	14,95	52 442	2 280

Source : Euronext

11 - Informations relatives aux conséquences sociales de l'activité.

1° Effectifs :

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2010 est de 183. Au cours de l'année, le Groupe a embauché 51 personnes dont 21 en France et 30 dans ses filiales étrangères. Aucune difficulté particulière de recrutement n'a été constatée. Les embauches ont été effectuées pour renforcer les équipes, notamment en vue de l'internationalisation de l'activité. La plupart des embauches ont été effectuées en CDI, à l'exception de certaines embauches effectuées en CDD pour remplacer des salariées parties en congé maternité ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. La Société a eu recours à l'intérim mais pas à des heures supplémentaires. Enfin, la Société a procédé à zéro licenciement pour motif personnel.

2° Organisation du temps de travail :

La durée de travail, pour les salariés des sociétés françaises, à temps plein est de 35 heures par semaine. Cinq salariés sont employés à temps partiel. Le nombre de jours d'absence pour maladie s'est élevé à 254 jours soit 1% du total des jours travaillés.

3° Les rémunérations :

(i) les charges de personnel au titre de l'exercice 2010 sont de 13 254 k€ contre 10 028 k€ au titre de l'exercice 2009.

(ii) la participation au titre de l'exercice 2010 est de 858 k€ contre 481 k€ au titre de l'exercice 2009.

Les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale sont appliquées par la Société. Un avenant à l'accord de participation visant à lui substituer un accord d'intéressement si ce dernier est plus favorable, a été conclu en 2009. Toutefois, l'accord d'intéressement s'étant révélé moins favorable en 2010, il n'a pas été appliqué au titre de cet exercice. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est respectée par la Société.

4° Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Le Groupe dispose pour les sociétés établies en France d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) depuis le 17 octobre 2008. Les réunions de la DUPse passent dans un excellent climat de travail, aucun conflit n'est à signaler.

Les accords collectifs demeurent inchangés.

5° Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le Groupe dispose pour les sociétés établies en France d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) depuis le 29 janvier 2009. Le CHSCT a soulevé au cours de l'année certains points d'amélioration des locaux du siège social de la Société. Des travaux ont été effectués en 2010 et seront effectués dans l'année à venir pour y remédier.

6° La formation

Le Groupe a respecté ses obligations légales en matière de formation des salariés. Le budget investi en 2010 par le groupe pour la formation des salariés s'est élevé à 71 236 Euros.

7° Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La Société a fait appel en 2010 à des organismes employant des travailleurs handicapés pour un montant de 18 450 Euros.

8° Œuvres sociales

auFeminin.com a fait en 2010 un don à une association à but non-lucratif pour un montant de 36 000 Euros.

9° Sous-traitance

La Société a recouru en 2010 à la sous-traitance, principalement dans les domaines informatique et financier, pour des montants faibles par rapport à sa masse salariale.

10° Impact territorial de l'activité

L'intégralité des activités françaises étant basée à Paris, le Groupe a contribué au développement de l'emploi dans la région Ile de France.

11° Conventions OIT

La Société respecte les conventions de l'OIT et s'assure du respect de celles-ci par ses filiales.

12° Relations entretenues avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement et les associations de consommateurs.

L'activité de la Société et de ses filiales consiste exclusivement à développer et à gérer des sites internet et des logiciels en ligne. Les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement sont donc limitées. En particulier, la Société ne consomme pas d'eau, et ne génère pas de déchets, ni de nuisances sonores ou olfactives. La Société étant propriétaire de serveurs informatiques, la principale ressource consommée par l'activité est l'électricité. La Société se donne pour objectif de minimiser sa consommation énergétique en optimisant la conception de ses logiciels, et en prenant en compte l'efficacité énergétique comme critère important de choix de ses serveurs informatiques. La Société estime son activité conforme aux dispositions réglementaires en matière d'environnement et ne met pas en œuvre d'autre mesure particulière. La Société ne fait l'objet d'aucun litige en matière d'environnement.

12 - Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

Néant.

13 - Dépenses de recherche et développement.

Les frais de création et de développement du site Internet ne sont pas portés à l'actif, mais directement comptabilisés en charge au cours de l'exercice de l'engagement de la dépense. Ceux-ci sont estimés à 1 541 K€ au cours de l'exercice 2010.

14 - Actions propres.

L'Assemblée générale du 20 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10% du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale et moyennant un prix maximum d'achat de 32 euros par action. Cette autorisation arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Durant l'exercice 2010, la Société n'a procédé à aucune opération au titre de cette autorisation (achat ou utilisation d'actions précédemment rachetées).

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 52.768 actions propres (valeur nominale : 0,20 euro par action), représentant 0,59 % du capital social, pour une valeur d'achat de 184 K€ dans les comptes sociaux en titres immobilisés. Ces actions propres sont imputées sur les capitaux propres dans les comptes consolidés (voir note IV de l'annexe aux comptes consolidés). La totalité des 52.768 actions détenues par la Société ont été acquises dans le cadre du dernier programme de rachat d'actions effectué en 2004 et qui avait pour objectif :

- d'assurer la régularisation du cours de bourse de la Société en intervenant systématiquement en contre-tendance sur le marché ;
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société ;
- d'optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, du régime des options d'achat d'action ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- d'annuler partiellement ou totalement les actions ainsi rachetées pour autant que l'assemblée générale extraordinaire ait adopté la résolution correspondante.

15 - Conseil d'administration et Direction Générale.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de sept membres : Mme Marie-Laure Sauty de Chalon, Axel Springer AG (représentée par M. Mathias Döpfner), MM. Andreas Wiele, Julian Deutz, Roland Pühler, Mme Marie Pic-Pâris Allavena et Mme Karen Heumann.

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil qui cumule les deux fonctions. Mme Marie-Laure Sauty de Chalon a été nommée dans ses fonctions de Président Directeur Général le 1er juin 2010.

Mme Marie-Laure Sauty de Chalon est assistée de deux Directeurs Généraux délégués, Mme Anne-Laure Vincent et M. Christophe Decker.

16 - Autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration.

Marie-Laure Sauty de Chalon :

- gérant de la SARL auFeminin.com Productions,
- Président de la SAS SmartAdServer,
- Geschäftsführer (co-gérant) de goFeminin.de GmbH,
- Director de soFeminine.co.uk Ltd.
- Président de la SAS Marmiton

Mathias Döpfner, Président du Directoire d'Axel Springer AG, représentant permanent d'Axel Springer AG :

- Deutsche Presse Agentur GmbH (Member of the Supervisory Board)
- B.Z. Ullstein GmbH (Member of the Advisory Board)
- Leipziger Verlags- und Druckereigesellschaft mbH & Co. KG (Member of the Advisory Board until 4/2009)
- Time Warner Inc. (Member of the Board of Directors)
- RHJ International SA, Brüssel (Member of the Supervisory Board)
- Axel Springer Schweiz AG (Member of the Advisory Board)
- AuFeminin.com, Paris (Member of the Supervisory Board until 8/2009)
- Ullstein GmbH (Managing Director)

- "Axel Springer Verlag" Beteiligungsgesellschaft mbH (Managing Director)
- AS TV-Produktions- und Vertriebsgesellschaft mbH (Managing Director)

Andreas Wiele, Membre du Directoire d'Axel Springer AG:

- AS Online GmbH (Managing Director)
- Axel Springer Financial Media GmbH (Managing Director)
- Axel Springer International Group Ltd. (Managing Director)
- Axel Springer Publishing International Ltd. (Managing Director)
- Axel Springer TV International Ltd. (Managing Director)
- Zanox.de AG (Member of the Supervisory Board)
- Jahr Top Special Verlag GmbH (Member of the Advisory Board)
- B.Z. Ullstein GmbH (Member of the Advisory Board)

Julian Deutz, Chief Financial Officer International d'Axel Springer AG:

- Axel Springer Budapest GmbH (Member of the Board)
- Axel Springer Ungarn GmbH (Member of the Board)
- Axel Springer Schweiz AG (Member of the Board)
- Axel Springer Polska Sp.zo.o (Member of the Board)
- Gesellschaft Jüdisches Museum Berlin für Development, Marketing und Service, mbH (Managing Director)
-
- StepStone ASA (Member of the Board)

Roland Pühler, Directeur juridique d'Axel Springer AG (pas d'autres mandats)

Marie Pic-Pâris Allavena :

- Administrateur et Directeur Général délégué depuis 2008 de GROUPE EYROLLES SA
- Représentant permanent de Groupe Eyrolles SA en sa qualité d'administrateur de LA PROCURE SA depuis 2009

Karen Heumann :

- Member regional Advisory Board (North) – Commerzbank AG
- Supervisory Board– Douglas Holding AG

17 – Rémunération des dirigeants.

Les rémunérations fixes et variables des dirigeants ont été établies en vertu des critères suivants :

- comparaison avec les rémunérations des dirigeants de sociétés de taille comparable dans des secteurs d'activité similaire ;
- compétences et ancienneté des dirigeants concernés ;
- fonctions et responsabilités des dirigeants concernés.

Au cours de l'exercice 2010, les rémunérations brutes totales et les avantages en nature versés :

- Du 1^{er} janvier 2010 au 31 mai 2010, à M. Bertrand Stephann, Président du Conseil d'Administration et directeur général, sont pour la partie fixe de 62 500 euros et de 20 833,34 euros de bonus ;
- Du 31 mai 2010 au 31 décembre 2010, à Mme Marie-Laure Sauty de Chalon, Président Directeur Général sont, pour la partie fixe de 292 milliers d'euros et de 0 euro pour la part variable, et de 0 euro de la part des sociétés contrôlées par auFéminin.com ou de la part de la société la contrôlant. En outre, le Président Directeur Général bénéficie de la mutuelle et prévoyance obligatoire de la part d'auFéminin.com ainsi que d'une voiture de fonction

Les éléments relatifs à la rémunération de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon, Président Directeur Général, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 1er juin 2010 à l'occasion de sa nomination, sont les suivants :

Part fixe annuelle

La part fixe de la rémunération annuelle de Madame Marie-Laure Sauty a été fixée à 500.000 euros au titre des années 2010 à 2013 (*prorata temporis* pour 2010).

Part variable annuelle

La part variable annuelle au titre des années 2010 à 2013 pourra varier dans une fourchette de 0% à 200% d'un montant cible de 250.000 euros. Son versement est lié à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires et d'EBITDA consolidés. Pour l'année 2010 toutefois, compte tenu de l'entrée en fonction de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon en cours d'année, la part variable sera acquise, *prorata temporis*, à hauteur de 100% du montant cible (250.000 euros) et l'éventuel versement d'un montant supplémentaire compris entre 100 et 200% du montant cible (soit 250.000 euros supplémentaires au maximum) dépendra de la réalisation d'objectifs qualitatifs.

Bonus à long terme

Un bonus à long terme sera le cas échéant versé en fonction de la réalisation d'une moyenne d'objectifs d'EBITDA consolidés au titre des exercices 2011 à 2013 fixés par le conseil d'administration indépendamment des objectifs d'EBITDA retenus pour la détermination de la part variable annuelle. Son montant sera compris entre 0 et 2 millions d'euros (le montant maximum pouvant toutefois être augmenté par tranches de 100.000 euros en cas de dépassement de certains seuils d'objectifs). En cas de révocation avant fin 2013, le montant éventuellement dû du bonus à long terme sera calculé par rapport à la période écoulée.

Madame Marie-Laure Sauty de Chalon est par ailleurs affiliée au régime de retraite complémentaire, de prévoyance et à la mutuelle mise en place au sein de la société, et est également affiliée à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

- à M. Christophe Decker, Directeur Général délégué sont, pour la partie fixe de 130 milliers d'euros et de 50 milliers d'euros pour la part variable, et de 0 euro de la part des sociétés contrôlées par auFéminin.com ou de la part de la société la contrôlant. En outre, le Directeur Général délégué bénéficie de la mutuelle et prévoyance obligatoire de la part d'auFéminin.com.
- à Mme. Anne-Laure Vincent, Directeur Général délégué sont, pour la partie fixe de 125 milliers d'euros et de 50 milliers d'euros pour la part variable, et de 0 euro de la part des sociétés contrôlées par auFéminin.com ou de la part de la société la contrôlant. En outre, le Directeur Général délégué bénéficie de la mutuelle et prévoyance obligatoire de la part d'auFéminin.com.

Les rémunérations perçues par les deux Directeurs Généraux délégués le sont au titre de leur contrat de travail. Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Aucune rémunération, ni avantage de toute nature n'a été versé par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société la contrôlant, à tous les autres Administrateurs sous réserve des exceptions suivantes :

- (i) Messieurs Wiele, Deutz et Pühler étant salariés de la société Axel Springer AG, ils bénéficient à ce titre de rémunérations allouées par la société Axel Springer AG ;
- (ii) Mme Karen Heumann, compte tenu des relations commerciales entretenues avec la Société Axel Springer AG, perçoit à ce titre des rémunérations allouées par la société Axel Springer AG

Pour des raisons de confidentialité, conformément au Droit Allemand applicable aux accords susvisés en (i) et (ii), le montant des rémunérations allouées ne peut être communiqué.

Il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux sous réserve de ce qui est décrit dans la présente section concernant le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués.

Au 31 décembre 2010, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués détiennent 200 000 options de souscription d'actions, et 0 action gratuite. Les autres administrateurs ne détiennent aucune action gratuite ni option de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

En 2010, les 2 Directeurs Généraux délégués ont été bénéficiaires de 100 000 options de souscription d'actions, réparties de la façon suivante :

- à M. Christophe Decker, Directeur Général délégué, 50.000 options ;
- à Mme. Anne-Laure Vincent, Directeur Général délégué, 50.000 options.

Le Président Directeur Général a conclu avec la Société un engagement de non-concurrence d'une durée de 6 mois à compter de la cessation de son mandat de Directeur Général. En contrepartie de cette obligation et pendant sa durée, il est prévu le versement mensuel d'une indemnité égale à 70% de la rémunération de base mensuelle et 1/12ème du total de la rémunération variable versée au cours des douze derniers mois précédant la fin du mandat.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de révocation de son mandat selon les dispositions suivantes :

Le montant de l'indemnité est égal à six mois de rémunération annuelle fixe et variable calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la révocation.

En tout état de cause, le versement de cette indemnité de départ sera soumis à la constatation par le Conseil, lors de la mise en jeu de cet engagement, de la réalisation d'une au moins des deux conditions de performance suivantes : (i) l'EBITDA consolidé au titre de l'exercice précédant la révocation de son mandat social soit au moins égal à 10 millions d'euros ou (ii) le chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice précédant la révocation de son mandat social soit au moins égal à 30 millions d'euros.

Le droit à indemnité n'est ouvert qu'en cas de départ contraint du Président Directeur Général et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société. Les indemnités ne seront pas dues si le Président Directeur Général quitte la Société de sa propre initiative pour exercer de nouvelles fonctions, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Dans l'hypothèse où le Président Directeur Général a droit au versement des indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence, le montant des indemnités de départ sera réduit de telle sorte que le montant total des indemnités cumulées versées au Président Directeur Général n'excède pas une somme égale à deux années de rémunération annuelle, partie fixe et partie variable comprises, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la révocation.

S'agissant des deux Directeurs Généraux délégués, ils ne bénéficient pas d'engagement au titre de la cessation ou du changement de leurs fonctions de mandataire social. Au titre de leurs contrats de travail respectifs, chacun d'eux pourrait se voir attribuer des indemnités de rupture conformément à la Convention Collective SYNTEC applicable à la Société.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2009	2010
Marie-Laure Sauty de Chalon - Directeur général et Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	0 €	568 667 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0 €	0 €
Valorisation des des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Anne-Laure Vincent - Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	135 000 €	175 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	21 097 €	91 161 €
Valorisation des des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Christophe Decker - Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	140 000 €	180 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	21 097 €	91 161 €
Valorisation des des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €

Marie-Laure Sauty de Chalon a été nommée le 1er juin 2010.
Les deux directeurs généraux délégués ont été nommés en 2009.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	2009		2010	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Marie-Laure Sauty de Chalon - Directeur général et Président du Conseil				
Rémunération fixe	0 €	0 €	291 667 €	291 667 €
Rémunération variable	0 €	0 €	277 000 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature*	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	568 667 €	291 667 €
Anne Laure Vincent - Directeur général délégué				
Rémunération fixe	120 000 €	12 000 €	125 000 €	125 000 €
Rémunération variable	15 000 €	15 000 €	50 000 €	50 000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	135 000 €	27 000 €	175 000 €	175 000 €
Christophe Decker - Directeur général délégué				
Rémunération fixe	125 000 €	125 000 €	130 000 €	130 000 €
Rémunération variable	15 000 €	15 000 €	50 000 €	50 000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	140 000 €	140 000 €	180 000 €	180 000 €

Les deux directeurs généraux délégués ont été nommés en 2009.

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Sans objet, aucun jeton de présence ni autres rémunérations n'ayant été versé en 2009 et 2010 aux mandataires sociaux non dirigeants. Le versement de jetons de présence au titre de l'exercice 2010 a été décidé par le Conseil d'administration en décembre 2010. Le montant global des jetons de présence ainsi décidé s'élève à 10.000 euros et ont été alloués à Mme Marie Pic-Pâris Allavena, en sa qualité d'administrateur indépendant.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom	N° et date du plan	Nature des options (achats ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Marie-Laure Sauty de Chalon						(1)
Anne-Laure Vincent	Plan n° 6 du 22/11/10	Options de souscription	91 161 €	50 000	17,15 €	(1)
Christophe Decker	Plan n° 6 du 22/11/10	Options de souscription	91 161 €	50 000	17,15 €	(1)
TOTAL			182 322 €	100 000		

(1) Les options expirent 6 ans après leur date d'attribution. Elles sont exerçables pour 50% à partir du 22 novembre 2011 et pour 50% à partir du 22 novembre 2012. L'exercice des options est soumis à des conditions de performance liées à l'atteinte d'objectifs d'EBITDA consolidés en 2010 et 2011. L'objectif 2010 ayant été atteint, 50% des options seront exerçables à compter du 22 novembre 2011.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Sans objet

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Sans objet

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'action

Cette information figure dans le paragraphe 20 du rapport de gestion.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options ou BSPCE levées par ces derniers

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS OU BSPCE CONSENTIS DURANT L'EXERCICE AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS OU BSPCE LEVES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options ou BSPCE attribués / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options ou BSPCE consentis, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options ou BSPCE, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options et BSPCE ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	148 000 options	17,15 €
Options ou BSPCE levés durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options et BSPCE ainsi levés est le plus élevé (information globale)	0	0

Tableau 10 :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie-Laure Sauty de Chalon - Directeur général et Président du Conseil d'Administration		X		X	X		X	
Anne-Laure Vincent - Directeur général délégué	X			X		X	X	
Christophe Decker - Directeur général délégué	X			x		x	x	

Les fondateurs et/ou les dirigeants de l'entreprise n'ont pas de droits sur les actifs de la société.

18 - Participation des salariés au capital à la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale du 20 mai 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider de l'augmentation du capital de la société au profit des salariés et des mandataires sociaux éligibles, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Cette délégation qui a été conférée au Conseil pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 20 mai 2010 n'a pas été utilisée par la Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, la participation des salariés au capital de la société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, s'élevait à 8 207 actions, soit 0,10 % du capital.

19 - Principaux actionnaires.

	Au 31.12.2010				Au 31.12.2009			
	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote
Pour les actions au nominatif								
AS Online Beteiligungs GMBH	6 105 202	67,99%	6 105 202	67,93%	6 105 202	67,99%	6 105 202	68,40%
Autres actions au Nominatif	105 090	1,17%	165 812	1,84%	79 898	0,89%	110 735	1,24%
Auto-détention	52 767	0,59%			84 767	0,94%		
Pour les actions au porteur (*)								
AS Online Beteiligungs GMBH	1 280 265	14,26%	1 280 265	14,25%	1 280 265	14,26%	1 280 265	14,34%
Amiral Gestion	192 292	2,14%	192 292	2,14%	192 292	2,14%	192 292	2,15%
Public	1 243 786	13,85%	1 243 786	13,84%	1 236 978	13,78%	1 236 978	13,86%
TOTAL	8 979 402	100,00%	8 987 357	100,00%	8 979 402	100,00%	8 925 472	100,00%

(*) Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiqués à la société

Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 4 ans bénéficient d'un droit de vote double, conformément à l'article 2.5.2 des statuts de la Société.

Franchissements de seuils légaux : Pas de franchissement de seuil signalé au cours de l'exercice 2010.

20 - BSPCE, stock options et actions gratuites.

Des BSPCE, des stocks options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés ou définitivement acquises au 31 décembre 2010 s'élève à 678 000, soit une dilution maximale de 7,02 % du capital.

a) BSPCE

	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	27/05/05
Quantité autorisée	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	500 000
Date d'émission	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	20 000
Date d'échéance des BSPCE	26.05.10
Prix de souscription des actions	18,15 euros
Prix de souscription des actions	
BSPCE à l'ouverture	20 000
BSPCE levés	0
BSPCE annulés	0
BSPCE attribués restant à exercer	20 000

b) Options de souscription d'actions

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'attribution	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	173 000
options attribuées en 2010				0
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	31 000
options attribuées restant à exercer	0	0	0	142 000

	Plan n°5	Plan n°6
Date de l'assemblée générale	27.04.09	20.05.10
Quantité autorisée	300 000	300 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	300 000	300 000
Date d'émission	22.06.09 300 000	22.11.10 300 000
Total d'options attribuées	300 000	300 000
Date d'échéance des options	6 ans après émission	6 ans après émission
Prix de souscription des actions	8,94 euros le 22.06.09	17,15 euros le 22.11.10
options à l'ouverture	300000	0
options émises en 2010	0	300 000
options levées	0	0
options annulées	102 000	0
options attribuées restant à exercer	198 000	300 000

c) Actions gratuites

	Plan n°1
Date de l'assemblée générale	22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	150 000
Date d'émission	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'échéance des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
Prix de souscription des actions	
actions à l'ouverture	50 000
actions émises en 2010	0
actions levées	32 000
actions annulées	0
actions attribuées restant à exercer	18 000

21 - Négociabilité des actions.

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

22 - Délégations en cours de validité accordées par l'AGE au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Validité de l'autorisation	Assemblée générale	N° de résolution	Utilisation de la délégation
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription	600 000 €	26 mois	20 mai 2010	11	
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription et par voie d'offre au public	360.000 € (1)	26 mois	20 mai 2010	12	
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription et par voie de placement privé	20 % du capital social par an (2)	26 mois	20 mai 2010	13	
Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	600.000 € (1)	26 mois	20 mai 2010	14	
Attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	30 000 €	38 mois	28 juin 2008	11, 12 et 13	
Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions	60 000 €	38 mois	20 mai 2010	16	CA du 22/11/2010 : attribution de 300 000 options de souscription d'actions
Autorisation d'acheter des actions de la Société	(3)	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	20 mai 2010	9	
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées	(3)	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	20 mai 2010	10	
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne	40 000 € (1)	26 mois	20 mai 2010	15	
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature	10% du capital social	26 mois	27-avril-2009	13	

(1) Dans la limite du plafond nominal global de 600 000 euros fixé par la 11^{ème} résolution de l'AG du 20 mai 2010.

(2) Dans la double limite de 360 000 euros fixée par la 12^{ème} résolution et du plafond nominal global de 600 000 euros fixé par la 11^{ème} résolution de l'AG du 20 mai 2010.

(3) Dans la limite de 10% du capital social à la date de l'Assemblée générale conférant l'autorisation.

24 - Divers.

(i) Utilisation des instruments financiers :

La trésorerie de la Société est placée en SICAV de trésorerie, bons monétaires et comptes à terme. La Société n'utilise pas d'instruments financiers risqués.

(ii) Informations relatives aux filiales et participations :

- prises de participation et prises de contrôle (dans une société ayant son siège social en France et représentant plus du 1/20e, du 1/10e, du 1/5e, du tiers ou de la moitié du capital social de ladite société) : néant

- suppression des participations croisées : néant

(iii) Etat récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2010 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du règlement général de l'AMF) : Cession d'actions par Anne-Laure Vincent, Directeur Général délégué, le 15 décembre 2010, au prix de 16,50€ par action pour un montant global de 23.100 €.

(iv) Ajustements éventuels des options et BSPCE: néant

(v) Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique sur les titres de la Société (article L.225-100-3 du Code de commerce) : Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce afférentes aux accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique sont d'ores et déjà précisée au paragraphe 17 du présent rapport qui fait notamment état de l'indemnité allouée au Président Directeur Général, en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société. (vi) Conformément aux dispositions de l'art. 223-IV à V du CGI, nous vous informons qu'il y a eu pour 1 143 euros de dépenses somptuaires non déductibles fiscalement, correspondant aux loyers non déductibles sur les véhicules de tourisme, et pas de frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

25 - Délais de paiement des fournisseurs en K€.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéances.

Exercice 2010	Echus	15/01/2011	15/02/2011	Groupe	TOTAL
auFeminin.com Productions	22	3	0	4	29
Marmiton	46	3	33	765	847
SmartAdServer	18	23	402	1 320	1 763
auFeminin.com	520	84	1 237	1 324	3 165
TOTAL	606	114	1 672	3 413	5 805

Exercice 2009	Echus	15/01/2010	15/02/2010	Groupe	TOTAL
auFeminin.com Productions			2	18	20
Marmiton	-2		2	541	541
SmartAdServer	5	5	18	1 016	1 045
auFeminin.com	12	92	303	747	1 154
TOTAL	16	98	325	2 322	2 761

26 – Résultats des 5 derniers exercices (k€)

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (K€)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	1 796	1 796	1 793	1 792	1 771
Nombre d'actions	8 979 402	8 979 402	8 963 231	8 959 441	8 854 341
- ordinaires	8 979 402	8 979 402	8 963 231	8 959 441	8 854 341
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS et RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires H.T.	23 122	16 829	16 434	17 340	11 368
Résultat avant impôts, participat°, dot. amorts et prov°	7 152	5 802	7 519	16 408	6 195
Impôts sur les bénéfices	-2 582	-1 977	-2 704	-5 868	-626
Participations des salariés	-532	-289	-394	0	0
Dot. amortissements et provisions	528	284	549	359	-106
Résultat net	4 566	3 820	4 970	10 899	5 463
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<i>RESULTAT par ACTION</i>					
Résultat après impôts, participat°, avant dot. amt et prov°	0,51	0,43	0,54	1,18	0,63
Résultat après impôts, participat°, après dot. amt et prov°	0,51	0,43	0,55	1,22	0,62
Dividende attribué	0	0	0	0	0
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	73	62	54	46	35
Masse salariale	-4 554	-3 524	-2 955	-2 197	-1 560
Sommes versées en avantages sociaux (Oeuvres sociales...)	-2 155	-1 664	-1 429	-1 043	-725

1.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration et approuvé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce lors de sa réunion du 14 mars 2011. Il a pour objectif de rendre compte de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, ainsi que des principes et règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société suit les recommandations du « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de l'AFEP-MEDEF d'avril 2010 (ci-après le « Code »), disponible sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr), étant précisé toutefois que la Société considère que certaines dispositions du Code ne sont pas adaptées pour elle, étant donnée d'une part que la Société est contrôlée à 80% par une autre société et d'autre part la taille de la Société. Les dispositions du Code que la Société n'applique pas font l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

Pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'est inspirée du cadre de référence proposé par l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs petites et moyennes, mis à jour en juillet 2010.

1. Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration se compose actuellement de sept membres :

- Madame Marie-Laure Sauty de Chalon (*cooptée lors du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 en remplacement de Monsieur Bertrand Stephann*) ;
- La Société Axel Springer AG, représentée par Monsieur Mathias Döpfner (*coopté lors du Conseil d'administration du 20 août 2009 en remplacement de Monsieur Mathias Döpfner*) ;
- Monsieur Andreas Wiele (*nommé lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 mars 2009*) ;
- Monsieur Roland Puhler (*nommé lors de l'Assemblée Générale mixte du 27 avril 2009*) ;
- Monsieur Julian Deutz (*nommé lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 mars 2009*) ;
- Madame Marie Pic-Paris Allavena (*cooptée lors du Conseil d'administration du 20 août 2009 en remplacement de M. Harck-Oluf Nissen*) ;
- Madame Karen Heumann (*cooptée lors du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 en remplacement de Monsieur Colin Tenwick*)

Des informations complémentaires sur les administrateurs, notamment leur parcours professionnel et les fonctions et mandats qu'ils exercent, figurent aux paragraphes 15 et 16 du rapport de gestion.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de 6 ans, conformément aux statuts de la Société. Les mandats de tous les administrateurs sont renouvelables, la même année, en 2015.

Le Code recommande à la fois un échelonnement des mandats et une durée maximale de mandat de 4 ans. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas modifier pour le moment ces deux points compte tenu à la fois de la composition du Conseil et de l'actionnariat de la Société et de les réexaminer à l'occasion du prochain renouvellement de mandat.

Le Code recommande que dans les sociétés cotées, chaque conseil atteigne puis maintienne un pourcentage d'au moins 20% de femmes dans un délai de trois ans et d'au moins 40% de femmes dans un délai de six ans, à compter de la publication de la recommandation de l'AFEP-MEDEF publiée en avril 2010.

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle fait désormais obligation aux sociétés cotées d'atteindre une proportion d'administrateur de chaque sexe au moins égale à 40% dans leur conseil d'administration au plus tard à compter de la première assemblée générale ordinaire qui suit le 1^{er} janvier 2017.

Afin d'inciter les sociétés cotées à atteindre cette proportion de façon progressive, les sociétés cotées devront avoir atteint une proportion de d'administrateur de chaque sexe dans leur conseil d'administration au moins égale à 20% au plus tard à l'issue de leur première assemblée générale ordinaire qui suit le 1^{er} janvier 2014.

En 2010, le Conseil a réexaminé sa composition et a coopté deux nouveaux administrateurs femmes. Le Conseil étant désormais composé d'une personne morale dont le représentant permanent est un homme, 3 hommes et 3 femmes, soit 43 % de femmes et 47% d'hommes, sa composition anticipe l'application des préconisations du Code et des prescriptions légales en la matière.

Le Code recommande que dans les sociétés contrôlées, le tiers des membres du Conseil soit indépendants. Le Conseil avait jusqu'ici estimé que la présence d'administrateurs indépendants n'était pas nécessaire pour assurer la qualité des délibérations. En 2009, le Conseil a réexaminé sa composition et a coopté un nouvel administrateur en août 2009, Mme Marie Pic-Pâris Allavena, en remplacement d'un administrateur démissionnaire. Le Conseil estime que Madame Marie Pic-Pâris Allavena doit être considérée comme un administrateur indépendant au sens des critères du Code, à savoir :

- Ne pas être salarié ou mandataire social d'auFeminin.com, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle auFeminin.com détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social d'auFeminin.com (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
significatif d'auFeminin.com ou de son Groupe,
ou pour lequel auFeminin.com ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur d'auFeminin.com au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur d'auFeminin.com depuis plus de douze ans.

Le Conseil considère que les six autres administrateurs ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants au sens des critères précités. La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil est par conséquent inférieure au tiers préconisé par le Code. Le Conseil estime toutefois que sa composition actuelle est adaptée à la taille et à l'actionnariat de la Société. Il réexaminera cependant régulièrement ce point.

En août 2009, le Conseil a décidé la création d'un Comité d'audit. Ce Comité comprend actuellement trois membres, Mme Marie Pic-Pâris Allavena, Présidente, MM. Julian Deutz et Andreas Wiele. Conformément aux dispositions légales applicables, le Comité d'audit comprend au moins un membre qualifié d'indépendant, Mme Marie Pic-Pâris Allavena. La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit (un tiers) est inférieure à celle que préconise le Code (deux tiers) mais pour les motifs indiqués s'agissant de la composition du Conseil d'administration, le Conseil considère que le Comité ainsi composé répond aux besoins de la Société. Le Conseil considère en outre que tous les membres du Comité ont des compétences particulières en matière financière ou comptable au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration, lors de la création du Comité d'audit a adopté un règlement interne pour ce Comité précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Le Conseil d'administration, le 8 mars 2010, a également modifié l'alinéa 5 de l'article III du règlement intérieur « Organisation des travaux » du Comité dont les principales attributions sont les suivantes :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et en particulier :
 - évaluer les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne ;
 - évaluer la pertinence de la procédure de suivi des risques ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes et en particulier :
 - examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société et les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société, notamment hors-bilan ;
 - évaluer, en consultation avec les Commissaires aux Comptes, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables retenus ;
 - examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
- assurer le suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes et en particulier :
- piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes ;
- autoriser tout recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes.

Le Comité s'est réuni 2 fois en 2010. Le taux de présence à ces réunions était de 100%.

Le Conseil d'administration n'a pas institué d'autres comités et notamment pas de comités des rémunérations et des nominations contrairement aux recommandations du Code, le Conseil considérant qu'il est à même de remplir en formation plénière les fonctions attribuées à de tels comités.

Le Conseil d'administration est informé mensuellement de l'évolution de l'activité de la Société via un « reporting mensuel » transmis par le Président par courrier électronique. Ce reporting porte d'une part sur l'évolution des audiences de sites du groupe et d'autre part sur le compte de résultats par société et consolidé ainsi que la trésorerie du groupe.

Préalablement à chacune de ses réunions, le Conseil d'administration reçoit un ordre du jour détaillé par courrier électronique environ une semaine avant la séance. Les points à aborder font l'objet d'une préparation en amont, les documents nécessaires à cette préparation étant transmis par le Président. Le

Président prépare pour chaque séance du Conseil d'administration une présentation détaillée qui est transmise à chaque membre par courrier électronique après la séance.

Le Conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an, en fonction des besoins, avec un minimum de deux réunions pour l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels.

Lors de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois, avec un taux de présence moyen des administrateurs de 91%.

Lors de l'exercice 2010, en sus des points relevant de sa compétence ordinaire (notamment approbation des comptes, établissement du rapport de gestion annuel, convocation de l'assemblée générale des actionnaires), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Revue de l'activité ;
- Discussion et approbation de projet d'acquisition de sociétés ;
- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général
- Rémunération du Président
- Cooptation de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires
- Attribution d'options et actions gratuites aux dirigeants et salariés

Le Conseil a débattu de son fonctionnement lors de sa première séance de l'année 2010. Le fonctionnement du Conseil est considéré comme satisfaisant par ses membres.

Le Conseil d'administration a adopté, en 2009, un règlement intérieur qui a pour seul objet de permettre au Conseil de se réunir par voie de visio-conférence ou autres moyens de télécommunication. L'adoption d'un règlement intérieur plus détaillé n'a pas été débattue par le Conseil en 2010, le besoin de formaliser des règles supplémentaires ne s'étant pas fait sentir. Ce point sera le cas échéant réévalué par le Conseil en 2011.

Direction Générale

La direction générale de la société est actuellement assurée par un Président Directeur Général, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un nombre maximum de cinq Directeurs Généraux Délégués, administrateurs ou non, chargés d'assister le Directeur Général. Ces Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Lors de sa réunion du 1^{er} juin 2010, le Conseil, a nommé un nouveau Président Directeur Général en la personne de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon en remplacement de Monsieur Bertrand Stephann, démissionnaire.

Le même jour, le Conseil a également renouvelé les mandats des deux Directeurs Généraux Délégués, Madame Anne-Laure Vincent et Monsieur Christophe Decker, qui ont continué à exercer leurs fonctions techniques salariées au sein de la Société en plus de ce mandat.

Les limitations des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués décidés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- le Président Directeur général doit soumettre à l'approbation préalable du Conseil d'administration toute opération d'un montant supérieur à 100.000 (cent mille) euros et non prévue au budget annuel voté par le Conseil d'administration ;
- chaque Directeur Général Délégué ne peut engager la Société que conjointement avec le Président Directeur Général ou avec l'autre Directeur Général Délégué pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 (trente mille) euros ;
- chaque Directeur Général Délégué ne peut engager la Société que conjointement avec le Président Directeur Général pour tout montant supérieur à 30.000 (trente mille) euros.

Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont les suivants :

- comparaison avec les rémunérations des dirigeants de sociétés de taille comparable dans des secteurs d'activité similaire ;
- compétences et ancienneté des dirigeants concernés ;
- fonctions et responsabilités des dirigeants concernés.

La rémunération annuelle du Président Directeur Général se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative (*jusqu'à la moitié (cf. 100% ci-dessus)*) de la rémunération totale si les objectifs annuellement fixés sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus par le Conseil d'administration tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques de la Société et incluent également des objectifs spécifiques.

Pour le Président Directeur Général, le variable peut représenter 100% du fixe en fonction de l'atteinte de ses objectifs. Il est basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel de la Société. Ainsi, le 17 décembre 2010, le Conseil a décidé, au vu de la réalisation des objectifs déterminés, de verser au Président Directeur Général la somme de 277.000 euros de part variable de rémunération au titre de l'exercice 2010.

S'agissant des Directeurs Généraux Délégués, leur rémunération est fixée par le Conseil d'administration, en accord avec le Président Directeur Général. Les deux Directeurs Généraux Délégués renouvelés dans leurs fonctions en 2010, ayant conservé leurs fonctions techniques et étant salariés de la Société à ce titre, aucune rémunération ne leur est versée au titre de leur mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient, au même titre que l'ensemble des collaborateurs de la Société, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ce n'est pas le cas du Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance ainsi que d'une voiture de fonction. Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient de la couverture sociale dans le cadre de leurs fonctions salariées.

Le Président Directeur Général bénéficie d'un engagement d'indemnité en cas de départ contraint dont les modalités ont été fixées par le Conseil d'administration en date du 1^{er} juin 2010 en conformité avec les dispositions du Code. Il a également un engagement de non-concurrence. Le cumul des montants dus au titre de des deux engagements a été limité par le Conseil pour ne dépasser en aucun cas un montant équivalent à deux ans de rémunération (fixe et variable) du Président Directeur Général.

Par ailleurs, les mandataires sociaux dirigeants bénéficient, comme les autres cadres-dirigeants et certains collaborateurs, de plans d'association au capital de la Société sous forme d'allocation d'options de souscription ou achat d'actions et d'actions gratuites.

En 2010, les deux Directeurs Généraux Délégués ont été bénéficiaires de 100.000 options de souscription d'actions mais ne se sont vus attribuer aucune action gratuite. En 2010, les modalités et conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux ont été fixées par le Conseil au regard du Code. De la même façon, les parts maximales représentées par ces options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites dans les rémunérations des dirigeants et dans les autorisations données par l'assemblée générale des actionnaires ont été examinées à cette occasion. Les principes adoptés pour l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux ont été les suivants :

- comparaison avec les rémunérations des dirigeants de sociétés de taille comparable dans des secteurs d'activités similaires ;
- compétences et ancienneté des dirigeants concernés ;

- fonctions et responsabilités des dirigeants concernés.

Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a décidé que seul l'administrateur indépendant percevrait des jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

Des informations détaillées sur la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2010, y compris la description des engagements pris au bénéfice du Président en cas de départ, figurent dans le rapport de gestion au paragraphe 17.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales d'actionnaires de la Société s'effectuent dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, notamment à l'article 4.3.

2. Contrôle interne et gestion des risques

Le rapport de contrôle interne couvre la Société et ses filiales.

La Société met en œuvre les moyens suivants afin d'assurer le contrôle interne de ses opérations :

- Achats, dépenses et engagements :

- pour la Société et pour ses filiales auFeminin.com Productions SARL et Marmiton.org SAS, toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général et un Directeur Général Délégué pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
- pour la filiale SmartAdServer SAS, toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, qui est aussi Président de cette filiale, pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général, un Directeur Général Délégué, ou le Directeur Général de la filiale pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
- pour les filiales allemande goFeminin.de et espagnole enFemenino.com , toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, qui est aussi gérant de ces filiales, pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général ou l'autre gérant de la filiale pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
- pour la filiale anglaise soFeminine.co.uk Ltd., toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, qui est aussi gérant de cette filiale, quel qu'en soit le montant.
- pour la filiale SmartAdServer GmbH, toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général ou gérant de la filiale pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.

- Trésorerie :

- pour la Société et pour ses filiales auFeminin.com Productions SARL et Marmiton.org SAS, et soFeminine.co.uk Ltd., tout paiement doit être avalisé par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué. Le mandataire social signant un paiement est obligatoirement différent de celui ayant approuvé la dépense, l'achat ou l'engagement correspondant.

- pour la filiale SmartAdServer SAS, tout paiement doit être avalisé par le Président Directeur Général, un Directeur Général Délégué, ou le Directeur Général de la filiale, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué. Le mandataire social signant un paiement est obligatoirement différent de la personne ayant approuvé la dépense, l'achat ou l'engagement correspondant.
 - pour les filiales allemandes goFeminin.de et SmartAdServer GmbH, et pour la filiale espagnole enFemenino auFeminin SA, tout paiement doit être avalisé par le gérant de la filiale, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le responsable comptable d'Axel Springer AG, qui intervient en tant que prestataire de services comptables.
 - pour la filiale anglaise soFeminine.co.uk Ltd., tout paiement doit être avalisé par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le Président Directeur Général.
- **Facturation** : la société dispose d'un suivi centralisé dans un plan des ventes et des échanges permettant le rapprochement des commandes signées et des factures émises. Par ailleurs, les quantités de publicités délivrées sont contrôlées par l'adserver SmartAdServer. Ce suivi et ces contrôles doivent être effectués par un responsable de la gestion des campagnes publicitaires (mise en place des publicités) et par le responsable comptable.
 - **Echanges** : les volumes de publicités échangées sont suivis au moyen du logiciel de gestion de la publicité SmartAdServer (pour les volumes achetés et pour les volumes vendus) et sont comparés aux volumes de publicités similaires payantes. De même, la valorisation des échanges est rapprochée par rapport au prix moyen net des contrats payants de publicité. Les contrôles sont effectués par le responsable comptable.

Le contrôle interne nécessite d'être renforcé en particulier dans le cadre de la forte croissance de l'activité de la société / groupe notamment sur les aspects suivant :

- Ségrégation des tâches
- Revue et analyse des traitements comptables des contrats et sujets significatifs
- Contrôle des principales transactions

Les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la direction générale de la Société. Ces risques sont décrits dans le paragraphe 4 du rapport de gestion. Sont indiquées dans ce paragraphe les mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

Un suivi du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques a été effectué lors de la réunion du Comité d'audit du 5 mars 2010 et de la réunion du Conseil d'administration du 8 mars 2010. Les diligences effectuées ont porté sur :

- les processus de gestion des achats, dépenses et engagements ;
- le recouvrement des comptes clients débiteurs ;
- la protection des marques déposées de la Société.

Le Conseil a conclu que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est satisfaisant.

En ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information financière, le reporting mensuel consolidé et par filiale (incluant un compte de résultat, un tableau de flux de trésorerie et un bilan résumé), après travaux d'arrêté notamment en termes de chiffre d'affaires et de frais généraux, est revu par le Président Directeur Général.

En outre, la Société, société contrôlée par le groupe Axel Springer, lui transmet mensuellement les comptes de résultats et bilans de chaque filiale, ainsi que le compte de résultat et le bilan consolidés. Cette transmission est effectuée 5 jours ouvrés après la fin de chaque mois.

Lors des clôtures semestrielle et annuelle, le cumul des reportings est comparé aux comptes consolidés préparés par un expert-comptable. Le Président Directeur Général revoit l'ensemble de l'information financière soumise au Conseil, prépare le document de référence avec l'appui du Responsable Financier et supervise l'ensemble des communications au public au titre des obligations d'information périodique et permanente.

Fait à Paris, le 14 mars 2011

Le Président Directeur Général

1.3 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Aufeminin.com S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention relative aux conditions de départ de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon, Président-Directeur Général**

Le conseil d'administration du 1^{er} juin 2010, à l'occasion de la nomination de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon à la fonction de Président-Directeur Général, a autorisé la présente convention laquelle a été rendue publique pour se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Clause de non-concurrence

Au titre de cet engagement, il est prévu que, en cas de démission de ses fonctions, Madame Marie-Laure Sauty de Chalon sera soumise à une obligation de non-concurrence d'une durée de six mois à compter de la cessation de son mandat social de Président-Directeur général. En contrepartie de cette obligation et pendant sa durée, il est prévu le versement mensuel d'une indemnité égale à 70 % de la rémunération de base mensuelle et 1/12^{ème} du total de la rémunération versée au cours des douze derniers mois précédant la fin du mandat.

Indemnités en cas de révocation du mandat

En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, le conseil d'administration a pris à l'égard de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon l'engagement de lui verser une indemnité d'un montant égal à six mois de rémunération (parts fixe et variable annuelles). La base de référence de cette indemnité est la rémunération des douze derniers mois précédant la révocation.

Cette indemnité ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie et ne sera pas due si Madame Marie-Laure Sauty de Chalon quitte l'entreprise à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions, change de fonctions à l'intérieur du groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une au moins des deux conditions de performance suivantes au titre de l'exercice précédant la révocation : l'EBITDA consolidé sera au moins égal à 10 millions d'euros ou le chiffre d'affaires consolidé sera au moins égal à 30 millions d'euros.

Dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général a droit au versement de l'indemnité de départ et de ses indemnités de non-concurrence, le montant de l'indemnité de départ sera réduit de telle sorte que le montant total des indemnités cumulées versées au Président-Directeur Général n'excède pas deux ans de rémunération.

Le Président-Directeur Général est par ailleurs affilié au régime de retraite complémentaire, de prévoyance et à la mutuelle mise en place au sein de la société, et est également affilié à la garantie société des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de trésorerie avec la société AXEL SPRINGER**

Conseil d'administration du 20 août 2009

Convention conclue entre votre société et la société AXEL SPRINGER, actionnaire majoritaire à hauteur de 82,41 % au jour de la signature de la convention.

Le 3 novembre 2009, il a été conclu une convention de compte courant (clearing account) entre votre société et la société AXEL SPRINGER, actionnaire majoritaire. Aux termes de cette convention, il est convenu que votre société dépose la somme de 10 millions d'euros rémunérée au taux EURIBOR six mois. Votre société conserve par ailleurs la possibilité de déposer des sommes supplémentaires à sa convenance, à tout moment et pour n'importe quel montant, pour une rémunération identique à celle du versement initial.

Cette convention prend fin deux semaines après la notification d'une des parties.

Après avoir procédé à des versements complémentaires au cours de l'exercice 2010, le compte courant s'élève à 16 059 557 euros. Il a été enregistré, au titre de la rémunération des sommes déposées, un produit financier de 144 651 euros pour l'exercice 2010.

- **Convention relative aux conditions de départ de l'ex Président-Directeur Général, Monsieur Bertrand STEPHANN**

Conseil d'administration de février 2008 modifié lors du renouvellement du mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Bertrand STEPHANN, à l'issue de l'Assemblée générale du 6 mars 2009 ayant renouvelé son mandat d'administrateur pour se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008.

L'indemnité prévue en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie n'a pas été versée à Monsieur Bertrand STEPHANN, conformément aux conditions édictées à la convention, ce dernier ayant quitté l'entreprise à son initiative.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Philippe SOUMAH

Denis THIBON

1.4 COMPTES CONSOLIDES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AuFeminin.com, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société a procédé à des tests de valeur des écarts d'acquisition et des actifs long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.6 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de valeur et avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Soumah

Denis Thibon

I - BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010 (en K€)

ACTIF	Note	Au 31/12/10	Au 31/12/09
		Normes IFRS	Normes IFRS
Ecart d'acquisition	4.1	9 192	9 192
Fonds de commerce	4.1	113	113
Logiciels, licences et marques		3 447	3 773
Immobilisations incorporelles	4.1	12 752	13 078
Installations, matériel et outillage		191	31
Mobilier, mat. bureau et informatique		1 382	900
Immobilisations corporelles	4.1	1 573	930
Participation par mise en équivalence		154	178
Dépôts et cautionnements		137	120
Actifs financiers	4.1	291	298
Actifs d'impôt différé	4.1	386	226
TOTAL ACTIF NON COURANT		15 002	14 532
Marchandises		0	0
Avances, acomptes sur commandes	4.2	96	41
Clients et comptes rattachés	4.2	20 774	17 557
Autres créances	4.2	1 436	1 779
Capital souscrit et appelé non versé	4.2	0	0
Charges constatées d'avance	4.2	355	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3	31 471	21 233
TOTAL ACTIF COURANT		54 132	40 764
Ecart de conversion		3	
TOTAL DE L'ACTIF		69 137	55 296

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

Passif	Note	Au 31/12/10	Au 31/12/09
		Normes IFRS	Normes IFRS
Capital social	5.1	1 796	1 796
Prime d'émission		4 396	4 396
Réserves et report à nouveau		33 640	27 677
Actions propres		4 729	4 634
Résultat net part du groupe		8 612	5 647
Capitaux propres groupe		53 173	44 150
Intérêts hors-groupe		11	6
Ecart de conversion hors groupe		-1	0
Résultat hors-groupe		-115	-49
Intérêts minoritaires		-105	-43
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		53 068	44 107
Provisions	5.2	199	117
Impôts différés passifs		458	414
Passif non courant		656	530
Dettes financières à court terme	5.2	2	1
Emprunts et dettes financières diverses		98	3
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.3	115	128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.3	5 621	3 531
Dettes fiscales et sociales	5.3	8 660	5 467
Dettes sur immobilisations	5.3	293	130
Autres dettes	5.3	12	9
Produits constatés d'avance	5.3	612	1 389
Passif courant		15 413	10 659
TOTAL DU PASSIF		69 137	55 296

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en K€)

Rubriques	Note	31/12/10	31/12/09
		Normes IFRS	Normes IFRS
		12 mois	12 mois
Ventes d'espaces publicitaires		31 255	22 270
Opérations d'échanges		371	261
Autres services		8 861	6 272
Produits	6.1	40 487	28 803
Autres produits opérationnels	6.2	160	16
Variation stock marchandises			
Opérations d'échanges		-371	-261
Autres achats et charges externes	6.3	-10 953	-7 398
Impôts, taxes et versements assimilés		-656	-448
Charges de personnel	7.1	-14 112	-10 509
Dotations amortissements immobilisations		-1 202	-1 185
Dotations et reprises de provisions		-338	-222
Autres charges opérationnelles	6.2	-169	-33
RESULTAT OPERATIONNEL		12 845	8 763
Produits financiers		286	154
Charges financières		-35	-20
RESULTAT FINANCIER	6.4	251	134
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		13 097	8 897
Impôt sur les bénéfices	6.5	-4 690	-3 221
(Charge) / Produit d'impôts différés	6.5	116	-55
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		8 522	5 621
Résultat des sociétés mises en équivalence		-25	-22
RESULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDE		8 497	5 598
RESULTAT NET PART DU GROUPE		8 612	5 647
RESULTAT NET HORS GROUPE		-115	-49
Résultat par action	6.6	0,96	0,63
Résultat dilué par action	6.6	0,90	0,59

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

III - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en K€)

Note		
Rubriques	31/12/10	31/12/09
	Normes IFRS	Normes IFRS
	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé	8 497	5 598
Eléments non liés à l'activité	-251	-134
Amortissements et provisions et plus ou moins values de cession (2)	1 283	1 198
Variation des impôts différés	-116	55
Plus-values de cession, nettes d'impôt	0	0
Impôts sur les sociétés sur Attributions gratuites IS	24	
Résultat sociétés mises en équivalence	25	22
Résultat lié aux paiements en actions	384	466
Marge brute d'autofinancement	9 847	7 206
(Aug) dim des créances clients	-3 221	-2 431
(Aug) dim des autres créances d'exploitation	123	304
Aug (dim) des dettes fournisseurs	1 537	-58
Aug (dim) des dettes fiscales et sociales	3 706	1 267
Aug (dim) des autres dettes d'exploitation	-787	-50
Variation du besoin en fonds de roulement	1 359	-968
TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	11 206	6 238
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 518	-861
Dépôts reçus / versés	-17	-13
Acquisition d'autres immobilisations financières	0	
Acquisition de titres consolidés (1)	0	-206
Position de trésorerie des sociétés acquises	0	12
Aug (dim) des dettes sur sociétés acquises	0	0
Aug (dim) des dettes fournisseurs d'immobilisations	163	25
Cession d'actif	0	0
Plus value nette de cession des actions d'autocontrôle	0	0
Investissements non financiers	-1 372	-1 044
Intérêts / produits financiers	251	134
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-1 121	-910
Augmentations ou diminution de capital en numéraire		81
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	54	
Remboursement des dettes financières / Dépôt reçu	95	3
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	149	84
Incidence de variation des cours de devises	3	-1
FLUX DE TRESORERIE	10 238	5 413
Trésorerie d'ouverture (3)	21 233	15 821
Trésorerie de clôture (3)	31 471	21 233
Ecart	10 238	5 412

(1) L'acquisition de Vina Woman s'est faite pour 200 K€ en numéraire et celle de Press Release pour 6 K€ en numéraire

(2) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(3) Trésorerie nette des dettes financières à court terme et des provisions sur valeurs de placements et hors actions propres

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

IV – CAPITAUX PROPRES DU GROUPE (en K€)

	Capital	Primes	Résultat de l'exercice	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion	Titres en autocontrôle	Total Groupe	Minoritaire	Totaux capitaux propres
Situation au 01 / 01 / 2009	1 793	4 304	6 442	20 781		4 634	37 955		37 955
Autres							0	6	6
Résultat de la période			5 647				5 647	-49	5 598
Autre élément du résultat global							0		0
<i>Resultat global</i>	0	0	5 647	0	0	0	5 647	-43	5 604
Affectation résultat 2008			-6 442	6 442			0		0
Acquisition / cession actions propres							0		0
Création d'actions nouvelles	3	91		-13			81		81
Réserve indisponible							0		0
Paiement en actions				466			466		466
Situation au 31 / 12 / 2009	1 796	4 396	5 647	27 677	0	4 634	44 150	-43	44 107
							0		0
Situation au 01 / 01 / 2010	1 796	4 396	5 647	27 677	0	4 634	44 150	-43	44 107
Résultat de la période			8 612				8 612	-115	8 497
Autre élément du résultat global				-71	2	95	27		27
<i>Resultat global</i>	0	0	8 612	-71	2	95	8 639	-115	8 524
Affectation résultat 2009			-5 647	5 647			0		0
Création d'actions nouvelles							0		0
Réserve indisponible							0		0
Paiement en actions				384			384		384
Autres							0	53	53
Situation au 31 / 12 / 2010	1 796	4 396	8 612	33 638	2	4 729	53 173	-105	53 068

Dans les comptes consolidés, le poste d'actions propres inscrit en titres immobilisés dans les comptes sociaux est imputé sur les capitaux propres.

Le nombre de titres acquis au cours de l'exercice 2010 s'élève à 0 et le nombre de titres cédés est de 32 000. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions propres est de 52.768 pour une valeur comptable de 184 K€ dans les comptes sociaux.

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

V – RESULTAT GLOBAL

Rubriques	31/12/10 Normes IFRS 12 mois	31/12/09 Normes IFRS 12 mois
Résultat net des sociétés intégrées	8 522	5 621
Résultat des sociétés mises en équivalence	-25	-22
Autres composantes du résultat		
- Variation de l'écart de conversion	15	-17
Opérations sur actions propres	-46	
Etat du résultat global	8 466	5 581
<i>Attribué aux:</i>		
Actionnaires	8 466	5 581
Intérêts minoritaires	0	0

VI - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Déclaration de conformité et bases de préparation

Les comptes du Groupe, qui intègrent les comptes d'auFeminin.com et de ses filiales, au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils sont présentés en milliers d'euros.

Principes comptables significatifs

Les principes comptables appliqués sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009, décrits dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 6 mai 2010, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées

Textes publiés par l'IASB et endossés par l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2010:

*IFRS 3R- Regroupements d'entreprises, à partir du 1er janvier 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'ajustement est comptabilisé selon IAS 39, il donnera lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat ou en résultat global, selon les normes applicables. Si l'ajustement est comptabilisé en capitaux propres, il ne sera pas réévalué.

*Amendements d'IAS 27 - Etats financiers individuels et consolidés

*Améliorations 2008- Amendement IFRS 5

*Améliorations 2009- Amendement IFRS 2, IAS 38 et IFRIC 9

*IFRIC 17 - distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires

*Amendements IAS 39 - Elements éligibles à la couverture

*Améliorations 2009 - Autres

* Amendements IFRS 2- Transactions intragroupe réglées en trésorerie.

*IFRIC 12 -Accords de concessions de services

*IFRIC 15 - contrats de constructions de biens immobiliers

*IFRIC 16 - couverture d un investissement net

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, mais qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers

le référentiel utilisé est disponible sur le site de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Textes non encore endossés par l'Union Européenne:

* improvement to IFRSs (May 2010)

*IFRIC 19 - Extinguishing liabilities with Equity Instruments

Le processus de détermination par AuFeminin.com des impacts potentiels sur les comptes consolidés du groupe est en cours. AuFeminin.com n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Saisonnalité

La saisonnalité des activités du Groupe liées aux ventes d'espaces publicitaires est difficilement appréciable du fait de la croissance continue du chiffre d'affaires observée sur les précédents semestres ; d'une manière générale, l'activité la plus soutenue est constatée sur les mois de novembre et décembre. Le niveau d'activité le plus faible s'observe plutôt sur les mois de janvier / février et sur les mois d'été.

Les autres activités du Groupe sont généralement moins affectées par des effets de saisonnalité.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Développement international de SmartAdServer.
- Nomination de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon le 1^{er} juin 2010 en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur général (« Président Directeur Général ») en remplacement de Monsieur Bertrand Stephann, démissionnaire.
- lancement de auFeminin.TV au 3^{ème} trimestre 2010, web TV à destination des femmes ;
- lancement des applications webmobiles et iphone.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

auFeminin.com est une entreprise domiciliée en France.

Les états financiers consolidés d'auFeminin.com au 31 décembre 2010 comprennent la société auFeminin.com et ses filiales.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 mars 2011.

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.1 Description des états financiers

Les actifs courants sont principalement constitués par :

- les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; et

- les actifs détenus essentiellement en vue d'être négociés.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : des actifs financiers courants incluant des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement)

Les passifs courants sont constitués principalement par :

- les passifs destinés à être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation du Groupe ;
- les passifs destinés à être réglés dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les autres passifs sont non courants.

Détermination du résultat opérationnel courant

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le résultat opérationnel contient tous les éléments d'opérations courantes. Sont exclus les produits et charges qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36,
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure,
- les plus-values ou moins-values de cessions,
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'un montant significatif, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...)

2.2 Méthode de consolidation :

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La méthode de l'intégration globale est appliquée à l'ensemble des filiales d'auFeminin.com à l'exception de Vina Woman mise en équivalence.

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Intérêts minoritaires : Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

2.3 Utilisation d'estimations :

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

2.4 Immobilisations incorporelles :

Écarts d'acquisition (IAS 36, 38 et IFRS 3R). - Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, sauf exceptions. Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'ajustement est comptabilisé selon IAS 39, il donnera lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat ou en résultat global, selon les normes applicables. Si l'ajustement est comptabilisé en capitaux propres, il ne sera pas réévalué.

Conformément aux normes IFRS 3R et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Autres immobilisations incorporelles (IAS 38). - Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement.

Les marques acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur notoriété. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur une période de trois ans en mode linéaire.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

2.5 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

La valeur des immobilisations ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives.

Matériel	5 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de transport (occasion)	2 ans
Matériels de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

2.6 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Dépréciation des actifs (IAS 36). - Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des frais de cession et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeurs.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est systématiquement effectué chaque année calendaire ainsi qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

La méthode retenue pour ces tests de valeur consiste à comparer la valeur comptable des immobilisations avec un multiple de résultat opérationnel.

Multiple Marmiton : 8 fois le résultat opérationnel et 8 fois le résultat opérationnel avec une variation de 3 %.

Multiple de résultat opérationnel d'auFeminin : 11.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Compte tenu de leur valeur d'utilité, la direction estime qu'il n'existe aucun changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé qui pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition excède sa valeur recouvrable.

Lorsque des éléments internes ou externes démontrent que la perte de valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle n'est plus justifiée et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

2.7 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, diminuée du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale de la créance.

2.8 Placement à court terme :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

Les VMP sont considérées par le Groupe comme des placements à court terme et sont classées en tant que placements détenus à des fins de transaction. Ils sont donc reconnus au bilan à leur juste valeur à la date d'établissement des comptes. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

2.9 Actions propres :

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, le montant de la contre-partie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

En cas de vente, le montant de la plus value est comptabilisé en variation des capitaux propres.

2.10 BSCPCE et options accordés au personnel :

Des options et bons de souscription d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'attribution et est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation de capitaux propres, sur la période pendant laquelle les salariés acquièrent leurs droits.

Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'attribution sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Ces attributions sont rémunérées en actions exclusivement.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les attributions accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel par le crédit des réserves de stock options dans les capitaux propres. Les attributions antérieures au 7 novembre 2002 ne sont pas évaluées et restent non comptabilisées.

2.11 Provisions :

Provisions pour risques et charges (IAS 37). - Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

En application de la norme IAS 37, lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs.

2.12 Prestations de retraite :

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant, suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

2.13 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires :

Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18). - Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires de la société se compose des éléments suivants :

(i) Les contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire :

- Pour les contrats de vente terminés à la clôture :
Ces contrats prévoient la diffusion de bannières publicitaires sur un ou plusieurs sites, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond :
 - soit à la valeur du contrat lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat est atteint ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les deux parties n'est pas atteint.
- Pour les contrats de vente en cours à la clôture :
 - soit à la valeur du contrat prorata temporis lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat pour la période considérée est atteint ou supérieur ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les parties n'est pas atteint.
- Au cours de son activité, auFeminin.com réalise des échanges avec d'autres sociétés Internet, notamment des liens publicitaires pouvant renvoyer d'un site d'une société à celui d'auFeminin.com et réciproquement. Ces éléments sont compensés au compte de résultat, s'agissant de prestations équivalentes. De même, auFeminin.com réalise des échanges avec des sociétés lui fournissant des biens en contre partie de liens publicitaires, auquel cas les prestations d'achats et de ventes sont enregistrées au compte de résultat. Le revenu des opérations d'échange qui respectent cette condition est reconnu selon le même principe que les contrats de vente mentionnés ci dessus.

(ii) Les contrats de marketing direct : le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'envoi d'informations promotionnelles aux internautes référencés dans la base de données d'auFeminin.com.

(iii) les autres services, dont les services payants (Audiotel,...), le shopping et les prestations vendues au titre du logiciel SmartAdServer (technologie de gestion de publicité).

Le chiffre d'affaire SmartAdServer, facturé aux clients à la valeur du CPM (coût pour mille) est reconnu d'après l'utilisation du logiciel par le client (nombre d'impressions publicitaires délivrées au cours d'un mois donné).

2.14 Résultat financier :

Résultat financier (IAS 16 et 23). - Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêts sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

2.15 Impôts sur les résultats :

Impôts sur les résultats (IAS 12) –

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les taux d'impôt applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres.

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible.

Il n'est pas tenu compte du solde net d'impôts différés actifs issu des différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et des passifs des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.16 Résultat par action :

Résultat par action (IAS 33). - Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de ces bons.

2.17 Flux de trésorerie :

Tableau des flux de trésorerie (IAS 7). - La marge brute d'autofinancement figurant au tableau des flux de trésorerie consolidée correspond à la trésorerie nette dégagée par les activités opérationnelles à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement.

2.18 Information sectorielle :

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le « secteur d'activité ».

En effet, et à l'exception de la technologie de gestion de la publicité, l'activité des sites étrangers étant non significative au regard du groupe (inférieure à 15% du chiffre d'affaires consolidé), la présentation par zone géographique n'est pas pertinente à ce jour.

L'organisation par activité est la suivante :

- Ventes de publicité et autres services;
- Technologie de gestion de publicité

Cette répartition répond aux critères d'IFRS 8 « Information sectorielle », les risques et rentabilités étant différents selon les secteurs précités.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs, les autres participations ainsi que les créances et autres actifs financiers non courants. Ces actifs sont regroupés dans la ligne « actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs. Ces passifs sont regroupés dans la ligne « passifs non alloués ».

La note 8 présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements.

2.19 Description de l'activité du Groupe :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, auFeminin.com a consolidé sa place de premier éditeur de magazines féminins interactifs en Europe, avec une audience qui a continué à progresser, pour atteindre 42,2 millions de visiteurs uniques mensuels en décembre 2010, en hausse de 85% par rapport au même mois de l'année dernière (source : Comscore).

Le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 41%, grâce au développement des recettes publicitaires internationales (+54%) et de l'activité logicielle SmartAdServer (+48%). En France, l'activité publicitaire a progressé de 32%,

Pour renforcer son leadership, auFeminin.com a développé ses structures, enrichi ses contenus, et lancé de nombreux projets innovants.

La société développe et commercialise également SmartAdServer, un des principaux logiciels de publicité sur Internet pour les éditeurs de sites, les agences médias et les annonceurs.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Variations de périmètre au cours de la période :

Néant

3.2 Liste des sociétés du périmètre de consolidation :

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

Sociétés	Adresse du siège social	% contrôle	Méthode de consolidation
auFeminin.com	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	Société Mère	IG
alFemminile.com	Via Giovanni da Udine,34 - 20156 Milan	100,00%	IG
enFemenino.com	A.Rodriguez Santa Maria 29 - 28002 Madrid	99,98%	IG
auFeminin.com Productions	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
SmartAdServer	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
Marmiton	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
SmartAdServer Limited	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	100,00%	IG
soFeminine.co.uk	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	100,00%	IG
goFeminin.de	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%	IG
SmartAdServer Gmbh	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%	IG
Vina Woman UK Limited	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	30,00%	EQ
Press Release Sp. z o.o	ul. Fredry 6 00-097 Warsaw	51,00%	IG

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 Actif immobilisé = 18 584 K€

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

4.1.1 Ecart d'acquisition = 9 192 K€

AuFeminin.com a conclu un accord concernant l'acquisition des actifs d'Onmeda (portail santé d'Onvista AG) au travers de sa filiale allemande goFeminin pour un montant de 5 569 K€ le 1^{er} juillet 2008.

La valorisation de l'écart d'acquisition, constaté suite à l'acquisition des actifs d'Onmeda, se décompose comme suit :

Total prix d'acquisition	5 569
Marque	1 675
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 895
Ecart d'acquisition	1 999

Un montant de 1 675 K€ a été alloué à la marque Onmeda. Etant donné la volonté du groupe de conserver cette marque pour une période indéfinie, elle est considérée comme actif incorporel à durée de vie indéfinie, et ne fait pas l'objet d'amortissement.

AuFeminin.com a acquis 100% des titres de la société Marmiton S.A.S. le 15 décembre 2006. Marmiton est le 1^{er} site francophone de gastronomie. Créé il y a 10 ans, ce site bénéficie d'une large audience. Cette acquisition permet de bénéficier du savoir-faire des équipes sur le développement de sites thématiques et communautaires.

La valorisation de l'écart d'acquisition, constaté suite à l'acquisition de Marmiton, se décompose comme suit :

Total prix d'acquisition	7 591
Situation nette au 31/12/2006	262
Activation des reports déficitaires	1
Situation nette réévaluée	263
Marque	520
Impôt différé sur allocation de la marque	179
Ecart d'acquisition	6 987

Un montant de 520 K€ a été alloué à la marque Marmiton. Etant donné la volonté du groupe de conserver cette marque pour une période indéfinie, elle est considérée comme actif incorporel à durée de vie indéfinie, et ne fait pas l'objet d'amortissement. Un impôt différé de 179 k€ a été reconnu sur cette allocation.

Ce poste comprend également l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de la société Tiboo le 1^{er} février 2007. Le prix d'achat total de cette société s'élève à 220 K€, pour une situation nette de 14 K€, soit un écart d'acquisition de 206 K€.

Cette acquisition permet à auFéminin.com d'étendre son offre sur l'univers des jeunes mamans.

Conformément à IFRS 3, la société dispose de douze mois pour allouer cet écart d'acquisition. A l'issue de cette période, l'écart d'acquisition n'a pas été alloué.

4.1.2 Immobilisations brutes = 9 392 K€

Actif immobilisé : mouvements 2010	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds de commerce	113			113
Logiciels, licences et marques	5 445	205	-362	5 288
Total immobilisations incorporelles	5 558	205	-362	5 402
Installations, matériel et outillage	47	170		217
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	3 419	1 143	-1 080	3 481
Total immobilisations corporelles	3 466	1 313	-1 080	3 699
Participation par mise en équivalence	178		-24	154
Dépôts et cautionnements	120	27	-9	137
Autres immobilisations financières	298	27	-33	291
TOTAL	9 322	1 545	-1 475	9 392

Actif immobilisé : mouvements 2009	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds de commerce	113			113
Logiciels, licences et marques	5 342	109	-6	5 445
Total immobilisations incorporelles	5 455	109	-6	5 558
Installations, matériel et outillage	43	4		47
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	2 671	748		3 419
Total immobilisations corporelles	2 714	752	0	3 466
Participation par mise en équivalence	0	178		178
Dépôts et cautionnements	106	17	-3	120
Autres immobilisations financières	106	195	-3	298
TOTAL	8 275	1 056	-9	9 322

4.1.3 Amortissements et provisions sur actif immobilisé = 3 968 K€

Amortissements et provisions : mouvements 2010	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels, licences et marques	1 672	531	-362	1 842
Total amortissements incorporels	1 672	531	-362	1 842
Installations, matériel et outillage	17	10		27
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	2 519	660	-1 080	2 100
Total amortissements corporels	2 536	671	-1 080	2 125
TOTAL	4 208	1 202	-1 442	3 968

Amortissements et provisions : mouvements 2009	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels, licences et marques	1 023	649		1 672
Total amortissements incorporels	1 023	649	0	1 672
Installations, matériel et outillage	12	4		17
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	1 987	532		2 519
Total amortissements corporels	1 999	536	0	2 535
TOTAL	3 023	1 185	0	4 208

4.2 Etat des clients et autres débiteurs = 23 819 K€ (valeur brute)

ETAT DES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	MONTANT BRUT MONTANT BRUT	
	31/12/2009	31/12/2010
Avances et acomptes	41	96
Clients et comptes rattachés	18 428	21 932
Etat impôts et taxes	1 672	1 390
Actionnaires capital souscrit appelé non versé		
Autres actifs circulants et charges constatées d'avance	258	401
TOTAL	20 399	23 819

Des créances clients sont compensables contractuellement à hauteur de 2 474 K€ au 31.12.2010 contre 2 095 K€ au 31.12.2009 avec des prestations rendues ou à rendre et non encore facturées par les fournisseurs dont le total s'élève à 2 478 K€ au 31.12.2010 contre 2 121 K€ au 31.12.2009. La différence entre les créances et dettes compensables s'explique par le fait qu'auFeminin n'a pas réalisé au 31.12.2010 toutes les publicités commandées. Il existe donc un écart entre les créances et les dettes.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Dépréciation d'actif courant = 1 158 K€

Dépréciations	Montant 2009	Montant 2010
Dépréciation des comptes clients	868	1 158
TOTAL	868	1 158

Les créances clients en France échues depuis plus de 6 mois, dont le risque de non-recouvrement est probable, ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2010.

Produits à recevoir	Montant 31/12/2009	Montant 31/12/2010
Clients factures à établir	177	154
- Dont échanges	0	8
Fournisseurs avoirs à recevoir	34	34
Etat et organismes sociaux à recevoir	40	
Intérêts sur prêts	16	67
Intérêts courus sur BMTN et compte à terme	6	8
Produits de placements de Sicav	18	19
TOTAL	291	282

Charges constatées d'avance = 355 K€

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires et notamment de factures de frais généraux non encore consommés à la clôture de l'exercice dont la répercussion sur le résultat est reportée sur la période ultérieure.

Charges constatées d'avance	Montant 31/12/2009	Montant 31/12/2010
Charges constatées d'avance sur frais généraux	154	355
TOTAL	154	355

4.3 Trésorerie et équivalent de trésorerie = 31 471 K€ (valeur brute)

<u>Éléments</u>	<u>Montant 31/12/2009</u>	<u>Montant 31/12/2010</u>
Valeurs mobilières de placement	6 035	5 930
Placement court terme (1)	13 021	22 217
Disponibilités	2 178	3 324
TOTAL	21 233	31 471

(1) Placement rémunéré à l'EURIBOR 6 mois (auprès d'Axel Springer AG)

Le détail de valeurs mobilières de placement est le suivant :

Éléments	Valeur brute	Valeur d'inventaire
BMTN et comptes à terme	5 671	5 671
Sicav	233	251
Intérêts courus sur BMTN et compte à terme	8	8
TOTAL	5 911	5 930

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1 Capital social = 1 795 880,40 €

Le capital social de la société, au 31 décembre 2010 est de 1 795 880,40 euros, divisé en 8 979 402 actions d'un nominal de 0.20 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 a été détaillée en IV.

BSPCE , Stocks options et actions gratuites

Des BSPCE, des stocks options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2010 s'élève à 678 000, soit une dilution maximale de 7,02 % du capital.

a) BSPCE

Date de l'assemblée générale	Plan n°1 31.03.00	Plan n°2 12.05.00	Plan n°3 26.06.00	Plan n°4 17.05.01	Plan n°5 25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	250 000 (b) 650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	0	0	20 000
BSPCE levés	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les plans présentés ci-dessus.

b) Options de souscription

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'émission	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	173 000
options émises en 2010				0
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	31 000
options attribuées restant à exercer	0	0	0	142 000

Date de l'assemblée générale	Plan n°5 27.04.09	Plan n°6 20.05.10
Quantité autorisée	300 000	300 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	300 000	300 000
Date d'émission	22.06.09 300 000	22.11.10 300 000
Total d'options attribuées	300 000	300 000
Date d'échéance des options	6 ans après émission	6 ans après émission
Prix de souscription des actions	8,94 euros le 22.06.09	17,15 euros le 22.11.10
options à l'ouverture	300000	0
options émises en 2010	0	300 000
options levées	0	0
options annulées	102 000	0
options attribuées restant à exercer	198 000	300 000

c) Actions gratuites

Date de l'assemblée générale	Plan n°1 22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	150 000
Date d'émission	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'échéance des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
Prix de souscription des actions	
actions à l'ouverture	50 000
actions émises en 2010	0
actions levées	32 000
actions annulées	0
actions attribuées restant à exercer	18 000

En application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur des attributions d'options sur l'exercice 2009 a été appréciée sur la base du modèle Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la charge sont les suivantes :

- Volatilité annuelle attendue du prix de l'option : 25% sur l'ensemble des plans
- Taux de turnover ou d'annulation d'options : 15% par an

- Durée de vie de l'option
- Début de la période d'exercice pour les BCE
- 2 ans pour les actions gratuites
- 4 ans pour les stocks options

Il en résulte un impact de 384 K€ dans le compte de résultat au 31 décembre 2010 sur la ligne « charge de personnel ».

5.2 Provisions = 199 K€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise suite à utilisation	Reprise sans utilisation	A la clôture
- Réclamations contentieuses	102		71	-2	171
- Charges en cours sur litiges sociaux France	0				0
- Engagements de retraite	15	10			25
- Perte de change		3			3
TOTAL	117	83	-2	0	199

5.3 Etat du passif courant = 15 413 K€

Etat des dettes	Montant total 31/12/2009	Montant total 31/12/2010
Etablissements de crédit	1	2
Emprunts et dettes fi diverses	3	98
Avances et acomptes reçus	128	115
Fournisseurs	3 531	5 621
Dettes fiscales et sociales	5 467	8 660
Dettes sur immobilisations	133	293
Autres dettes	6	12
Produits constatés d'avance	1 389	612
TOTAL	10 659	15 413

L'ensemble du passif courant est à moins d'un an.

Des dettes fournisseurs sont compensables contractuellement à hauteur de 2 478 K€ au 31.12.2010 contre 2 121 K€ au 31.12.2009 avec des prestations rendues ou à rendre et facturées aux clients (voir créances clients).

5.4 Charges à payer = 6 334 K€

Charges à payer	Montant 31/12/2009	Montant 31/12/2010
Etablissement de crédit	2	3
Factures non parvenues	2 469	3 265
- Dont échanges	1 689	1 961
Clients RRR à accordés	0	0
Charges sociales et fiscales à payer	1 488	3 066
TOTAL	3 960	6 334

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des montants sont présentés en milliers d'euros.

6.1 Ventilation du chiffre d'affaires = 40 487 K€

Le chiffre d'affaires de la période se décompose par nature de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 31/12/09 12 mois	Taux	Montant HT 31/12/10 12 mois	Taux
Ventes de publicité	22 270	77,32%	31 255	77,20%
Opérations d'échanges	261	0,91%	371	0,92%
Autres services	6 272	21,78%	8 861	21,89%
TOTAL	28 803	100%	40 487	100%

La ligne autres services comprend principalement le chiffre d'affaires relatif au logiciel de gestion de la publicité.

6.2 Autres charges et produits opérationnels

	Montant HT 31/12/2009 12 mois	Montant HT 31/12/2010 12 mois
Plus ou moins values de cessions d'actifs courants		-1
Contrôle fiscal - Amendes et pénalités		-25
Jetons de présence		-9
Autres charges opérationnelles	-33	-134
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES		-169
Remboursement IS		4
Autres produits opérationnels	16	156
TOTAL PRODUITS OPERATIONNELS	16	160

6.3 Autres achats et charges externes = 10 953 K€

Nature des charges	Montant HT 31/12/2009 12 mois	Montant HT 31/12/2010 12 mois
Coûts techniques	1 529	3 068
Communication et campagnes publicitaires	2 917	4 822
Frais de fonctionnement général	2 951	3 063
TOTAL	7 398	10 953

6.4 Résultat financier = 251 K€

Détail du résultat financier	Montant 31/12/09 12 mois	Montant 31/12/10 12 mois
Intérêts des placements en BMTN et autres prêts	144	216
Produits de placements de Sicav MONEPLUS	2	0
Produits financiers	9	70
Charges financières	-20	-35
Charges nettes sur cession de VMP		
RESULTAT FINANCIER	134	251

6.5 Impôt sur le résultat = 4 574 K€

Les SAS Marmiton et SmartAdServer ainsi que la SARL auFeminin.com Productions sont intégrées fiscalement.

Les principaux composants de l'impôt sur les bénéfices sont les suivants, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 :

En KE	31/12/2009	31/12/2010
Impôt exigible	(3 221)	(4 690)
Impôt différé	(55)	116
Impôt sur le résultat	(3 276)	(4 574)

Le taux d'impôt utilisé est de 33,33% + 3.3 % de contribution sociale.

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant :

	31/12/2010
Résultat courant avant impôt	13 097
Taux d'IS	33,33%
Contribution	3,30%
IS de base	4 365
Contribution	119
Impôt théorique	4 484
Impôt sur les bénéfices	4 690
Impôts différés	(116)
Impôt réel	4 574
Ecart	90
Différences permanentes (IFRS 2)	132
Différences taux	(44)
Total	88
Ecart résiduel	(2)

Au 31 décembre 2010, l'impôt différé actif s'élève à 386 K€ et l'impôt différé passif s'élève à 458 K€.

6.6 Résultat par action

	2009	2010
Résultat net part du Groupe (milliers d'euros)	5 647	8 612
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	8 972	8 979
Résultat en euros par action	0,63	0,96
Résultat net part du Groupe (milliers d'euros)	5 647	8 612
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	8 972	8 979
Nombre d'actions théorique complémentaire (milliers)	614	632
Nombre moyen d'actions retenu pour la détermination du résultat dilué par action (milliers)	9 586	9 611
Résultat dilué par action	0,59	0,90

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel 2010 comprennent notamment une charge de 858 K€ correspondant à la participation et une charge de 384 K€ en application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions* (voir note 5.1).

7.1.1 Effectif moyen consolidé

	31/12/2009	31/12/2010
Cadres	87	101
Employés	39	75
TOTAL	126	176

Catégories de salariés	France	Europe	Total
Cadres	70	31	101
Employés	46	29	75
TOTAL	116	60	176

7.2 Engagements donnés et reçus :

Nature des engagements donnés	Montant 2009	Montant 2010	Dont < 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple (loyers et charges locatives à venir)	1 124	802	582	220	
Contrats de location lognue durée (loyers à venir)	8	3	3		
TOTAL	1 133	805	585	220	0

Engagements reçus : néant

7.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes totales (y compris avantage en nature) versées aux dirigeants au 31 décembre 2010 sont de 730 K€, dont avantages en nature pour 0 K€.

Aucune retraite complémentaire n'a été souscrite au profit des dirigeants.

Au 31 décembre 2010, les dirigeants du Groupe disposent de 0 actions gratuites et 200 000 stocks options.

8. Information sectorielle

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL (en K€)

Rubriques	31/12/10	31/12/10	31/12/10	31/12/10
	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Opérations intra-groupe	TOTAL
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Produits	32 060	8 439	-12	40 487
Autres produits opérationnels	420	473	-733	160
Opérations d'échanges	-371	0		-371
Autres achats et charges externes	-9 335	-2 363	745	-10 953
Impôts, taxes et versements assimilés	-559	-98		-656
Salaires et charges sociales	-11 438	-2 674		-14 112
Dotations amortissements immobilisations	-683	-518		-1 202
Dotations et reprises de provisions	-252	-86		-338
Autres charges opérationnelles	-168	-1		-169
RESULTAT OPERATIONNEL	9 673	3 172	0	12 845

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL (en K€)

Rubriques	31/12/09	31/12/09	31/12/09	31/12/09
	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Opérations intra-groupe	TOTAL
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Produits	23 124	5 692	-13	28 803
Autres produits opérationnels	15	335	-334	16
Opérations d'échanges	-261	0		-261
Autres achats et charges externes	-6 664	-1 778	1 044	-7 398
Impôts, taxes et versements assimilés	-387	-61		-448
Salaires et charges sociales	-8 765	-1 744		-10 509
Dotations amortissements immobilisations	-708	-477		-1 185
Dotations et reprises de provisions	-67	-155		-222
Autres charges opérationnelles	-32	0		-32
RESULTAT OPERATIONNEL	6 254	1 812	697	8 763

	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Comptes courants inter- secteurs	TOTAL
Bilan (milliers d'euros) au 31.12.2010				
Actifs sectoriels	59 175	11 191	-1 229	69 137
dont immobilisations incorporelles et corporelles	13 361	964		14 324
Actifs non alloués				0
Total des actifs consolidés	59 175	11 191	-1 229	69 137
Passifs sectoriels	59 175	11 191	-1 229	69 137
Passifs non alloués				0
Total des passifs consolidés	59 175	11 191	-1 229	69 137
Autres informations				
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	750	768		1 518
Effectifs moyen	149	27		176

	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Comptes courants inter- secteurs	TOTAL
Bilan (milliers d'euros) au 31.12.2009				
Actifs sectoriels	48 385	7 415	-503	55 296
dont immobilisations incorporelles et corporelles		712		712
Actifs non alloués				0
Total des actifs consolidés	48 385	7 415	-503	55 296
Passifs sectoriels	48 385	7 415	-503	55 296
Passifs non alloués				0
Total des passifs consolidés	48 385	7 415	-503	55 296
Autres informations				
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles		546		546
Effectifs moyen		19		19

9. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe.

Exercice couvert : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

	ERNST & YOUNG		CONSTANTIN	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
<u>Audit</u>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	63	100,00%	39	100,00%
Missions accessoires	22	0,00%	0	0,00%
TOTAL	85	100,00%	39	100,00%

10. EVENEMENTS POST CLOTURE

Neant.

1.5 COMPTES SOCIAUX

Rapport général des commissaires aux comptes

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUFEMIN.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2. de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe, et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements

consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Philippe SOUMAH

Denis THIBON

BILAN SOCIAL ACTIF (en K€)

Rubriques		31/12/10		31/12/09	
		Montant Brut	Dépréciation	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles		568	-181	387	349
Immobilisations corporelles		1 514	-927	587	314
Titres de participation		14 044	-123	13 921	13 921
Prêts		155	-46	109	0
Autres immobilisations financières		320		320	374
Immobilisations financières		14 518	-168	14 350	14 295
ACTIF IMMOBILISE	Note 4.1	16 600	-1 276	15 324	14 958
Clients et comptes rattachés	Note 4.2 et 4.3	16 722	-697	16 025	12 692
Autres créances	Note 4.2 et 4.3	18 277	-402	17 876	11 848
Capital souscrit et appelé, non versé				0	0
Valeurs mobilières de placement	Note 4.4	3 236		3 236	4 598
Disponibilités		845		845	485
Charges constatées d'avance	Note 4.6	229		229	143
ACTIF CIRCULANT		39 308	-1 099	38 210	29 766
TOTAL DE L'ACTIF		55 909	-2 375	53 534	44 724

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

BILAN SOCIAL PASSIF (en K€)

Rubriques		Au 31/12/10	Au 31/12/09
Capital social		1 796	1 796
Prime d'émission		4 396	4 396
Réserve légale		180	179
Réserve réglementée		22	22
Report à nouveau		30 414	26 595
Résultat de l'exercice		4 566	3 820
Provisions réglementées		184	181
Capitaux propres	Note 5.1	41 556	36 988
Provisions pour risques et charges	Note 5.2	330	315
Dettes financières à court terme	Note 5.3	2	1
Avances et acomptes	Note 5.3	88	121
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 5.3	5 597	3 771
Dettes fiscales et sociales	Note 5.3	5 354	3 115
Dettes sur immobilisations	Note 5.3	57	166
Autres dettes	Note 5.3	9	117
Produits constatés d'avance	Note 5.5	540	129
Dettes à court terme et régularisations		11 648	7 421
TOTAL DU PASSIF		53 534	44 724

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (en K€)

Rubriques		2010	2009
Chiffre d'affaires net	Note 6.1.1	23 122	16 829
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges		602	515
Autres produits	Note 6.1.2	2 009	1 462
Achats refacturés		-409	-156
Autres achats et charges externes	Note 6.2	-8 957	-5 958
Impôts, taxes et versements assimilés		-521	-363
Salaires et traitements	Note 7.1	-4 554	-3 524
Charges sociales		-2 155	-1 664
Dotations amortissements immobilisations		-283	-282
Dotations provisions sur actif circulant		-697	-529
Dotations provisions risques et charges		-58	
Autres charges		-502	-362
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 597	5 969
Produits financiers		217	119
Reprises sur provisions financières			
Charges et dotations financières		-20	-14
RESULTAT FINANCIER	Note 6.3	198	105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		7 795	6 074
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		51	13
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		96	73
Charges exceptionnels sur opérations de gestion		-32	-13
Charges exceptionnels sur opérations en capital		-71	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-159	-60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6.4	-114	11
Participation des salariés		-532	-289
Impôt sur les bénéfices		-2 582	-1 977
RESULTAT NET		4 566	3 820
Résultat par action		0,51	0,43
Résultat dilué par action		0,51	0,44

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice social clos le 31/12/2010 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan au 31/12/2010 est de 53 534 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 566 K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. ACTIVITE DE L'EXERCICE

AuFeminin.com a poursuivi durant cet exercice l'exploitation de son site en France et à l'étranger (Italie, Espagne, Allemagne, Canada, Belgique, Suisse et Angleterre).

AuFeminin.com est la société consolidante du groupe auFeminin.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et conformes au plan comptable français.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués correctement :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'activité.
- Régularité, sincérité.
- Prudence.
- Permanence des méthodes, hormis la nouvelle réglementation relative aux actifs immobilisés.

2.1 Immobilisations

Méthode par composants

Les composants et leur traitement comptable sont définis aux articles 311-2 et 321-14 du PCG, résultant des règlements du CRC 2002-10 et 2004-06.

Le composant correspond à un élément d'une immobilisation corporelle, dont l'utilisation est différente de celle de cette immobilisation. Deux catégories de composants sont répertoriées :

- les composants correspondant aux éléments principaux d'immobilisation corporelle devant être remplacés en cours de vie de l'immobilisation : ces composants sont dits de première catégorie ;

- les composants correspondant à certaines dépenses de gros entretien ou de grandes révisions, qui doivent être engagées selon un programme pluriannuel prévisionnel : ces composants sont dits de deuxième catégorie.

Le traitement des composants est le suivant :

- à l'origine, c'est-à-dire lors de l'acquisition d'une immobilisation corporelle ou lors de la première application de la méthode par composants, les éléments qui répondent à la définition des composants sont identifiés à l'actif distinctement de l'immobilisation. Le prix d'acquisition de l'immobilisation est ainsi décomposé à l'actif entre les composants, le solde constituant la « structure » du bien ;

- en cours de vie, un plan d'amortissement distinct est suivi pour chacun des composants ainsi identifiés, ainsi que pour la structure ;

- en cas de remplacement, le composant remplacé doit être sorti de l'actif, sa valeur nette comptable étant comptabilisée en charges ; la valeur du composant de remplacement est en contrepartie inscrite à l'actif, et doit alors être amorti selon son propre plan d'amortissement.

Compte tenu de la nature des immobilisations de la société aucun composant n'a été identifié.

Amortissements

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 sur les actifs.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels, les licences, les marques et les fonds de commerce acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels et les licences sont amortis en linéaire sur une période de 3 ans.

Un amortissement dérogatoire a été comptabilisé au titre de l'exercice 2010 concernant les logiciels. Les marques et les fonds de commerce ne sont pas amortis.

Recherche et développement

Les frais de création et de développement du site internet ne sont pas portés à l'actif, mais directement pris en charges au cours de l'exercice de l'engagement de la dépense. Ceux-ci sont estimés à 1 541 K€ au cours de l'exercice 2010.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition et sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

Matériels :	Linéaire	sur 5 ans,
Installations générales :	Linéaire	sur 10 ans,
Matériel de transport (occasion)	Linéaire	sur 2 ans
Matériels de bureau et informatiques :	Linéaire	sur 3 ans,
Mobiliers :	Linéaire	sur 10 ans.

Un amortissement dérogatoire à été comptabilisé au titre de l'exercice 2010 concernant les matériels de bureaux et informatiques.

Immobilisations financières

Le nombre d'actions propres acquises en 2010 s'élève à 0 et le nombre d'actions propres cédées est de 32 000. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions propres est de 52.768 pour une valeur de 184 K€ au bilan.

2.2. Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, ainsi que sur l'intérêt de détenir ces sociétés et sur leurs perspectives de développement qui résultent des business plans.

Les titres de participation se détaillent comme suit :

- AuFéminin.com Productions, créée en 2000
- AlFeminile.com, créée en 2000
- EnFemenino.com, créée en 2000
- SmartAdserver, créée en 2005
- Marmiton, acquise en 2006 (les titres de participation comprennent les frais d'acquisition soit 90 K€ pour 2006)
- GoFeminin.de, créée en 2008
- SoFeminine.co.uk, créée en 2008
- SmartAdServer Ltd, créée en 2008
- Vina Women Ltd, acquisition de 30 % en 2009

- SmartAdServer GmbH, créée en 2009
- Press Release (oFeminin.pl), acquisition de 51 % en 2009

Il existe au 31 décembre 2010, une provision sur titres d'un montant de 62 K€ sur la filiale italienne, et une provision sur titres d'un montant de 60 K€ sur la filiale espagnole.

2.3. Clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est enregistrée à hauteur du montant dont le recouvrement est jugé improbable.

2.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires de la société se compose des éléments suivants :

(i) Les contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire :

- Pour les contrats de vente terminés à la clôture :
Ces contrats prévoient la diffusion d'insertions publicitaires sur un ou plusieurs sites, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond :
 - soit à la valeur du contrat lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat est atteint ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les deux parties n'est pas atteint.
- Pour les contrats de vente en cours à la clôture :
 - soit à la valeur du contrat prorata temporis lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat pour la période considérée est atteint ou supérieur ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les parties n'est pas atteint.
- Au cours de son activité, auFeminin.com réalise des échanges avec d'autres sociétés Internet, notamment des liens publicitaires pouvant renvoyer d'un site d'une société à celui d'auFeminin.com et réciproquement. Ces éléments sont compensés au compte de résultat, s'agissant de prestations équivalentes. De même, auFeminin.com réalise des échanges avec des sociétés lui fournissant des biens en contre partie de liens publicitaires, auquel cas les prestations d'achats et de ventes sont enregistrées au compte de résultat. Le revenu des opérations d'échange qui respectent cette condition est reconnu selon le même principe que les contrats de vente mentionnés ci dessus.

(ii) Les contrats de marketing direct : le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'envoi d'informations promotionnelles aux internautes référencés dans la base de données d'auFeminin.com.

(iii) Les prestations réalisées au cours de l'exercice pour les filiales.

(iiii) les autres services, dont les services payants (Audiotel,...), le shopping

2.5. Prestations fournies à la société

Les prestations qui sont fournies à la société sont enregistrées lors de leur réalisation. A la clôture de l'exercice, les prestations facturées non réalisées sont portées en produits constatés d'avance et les prestations délivrées et non encore facturées sont portées en factures à recevoir. Et plus précisément, les coûts de conception des campagnes publicitaires sont comptabilisés en charges dès que la prestation est achevée et non au moment de la diffusion du message publicitaire.

2.6. Trésorerie et Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition.
La méthode utilisée lors des cessions est la méthode du "premier entré et premier sorti".
A la clôture de l'exercice, elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.
Si la valeur d'inventaire est supérieure au coût d'acquisition aucune plus value n'est constatée dans les comptes.

2.7. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. La société a signé une convention d'intégration avec ses filiales, les SAS SmartAdServer et Marmiton et la SARL auFeminin.com Productions.

2.8. Indemnités de départ à la retraite

Compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre 2010, basés sur la convention collective du Syntec en vigueur dans la société et sur des informations relatives au personnel présent dans la société à la clôture, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes sociaux au 31 décembre 2010. Le montant de l'indemnité de fin de carrière au 31 décembre 2010 est de 18 986 euros.
Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

Option de départ

Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies : 4.00%

L'option de départ choisie pour l'étude est :

" Départ volontaire du salarié (indépendamment du taux de la retraite) à l'âge de 65 ans. "

Hypothèse turnover : 15 %

2.9. Comptes consolidés

Les comptes de la société AuFeminin.com et de ses filiales font l'objet d'une publication de comptes consolidés aux normes IFRS arrêtés au 31/12/2010.

La société auFeminin.com est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la société Axel Springer AG Axel Springer Strasse 65 – 10888 Berlin

2.10. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés, titulaires d'un contrat à durée indéterminée disposant d'un an d'ancienneté un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 3966 heures.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 Actif immobilisé = 15.324 K€

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 16.601 K€

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	615	93	-138	569
Immobilisations corporelles	1 817	502	-805	1 514
Participation alFeminile	100			100
Participation enFemenino	60	60		120
Participation auFeminin.com Productions	8			8
Participation Smartadserver	513			513
Participation Marmiton	7 590			7 590
Participation goFeminin	5 425			5 425
Participation Smartadserver Ltd	0			0
Participation soFeminine	0			0
Participation Vina Women	200			200
Participation Smartadserver Gmbh	25			25
Participation oFeminin.pl	62			62
Prêt participatif enFemenino	36			36
Prêt participatif oFeminin		104		104
Intérêt sur prêt participatif	9	5		14
Autres immobilisations financières	374	26	-80	320
TOTAL	16 834	791	-1 024	16 601

Les variations sur le postes autres immobilisations financières concernent les dépôts et cautions (voir 2.1 Immobilisations financières).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement les actions propres de la société et le dépôt relatif aux locaux. Ce dernier est à échéance de plus d'un an.

Amortissements et provisions d'actif immobilisé = 1.276 K€

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	266	54	-138	181
Immobilisations corporelles	1 503	229	-805	927
Immobilisation financières	62	60		123
Prêt participatif enFemenino	46			46
TOTAL	1 877	343	-944	1 276

La provision sur prêt participatif est détaillée en note 8.

Détail des immobilisations corporelles et incorporelles et amortissements en fin de période

Libellé	Montant Brut	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	260	181	79	3 ans
Marques	103		103	Non amortiss.
Malis de fusion	206		206	Non amortiss.
Installations, matériel et outillage	60	14	46	5 ans
Installations générales	124	12	112	10 ans
Matériel de transport	2	2	0	2 ans
Matériels de bureau et informatique	1 165	842	323	3 ans
Mobilier	164	56	108	10 ans
TOTAL	2 084	1 108	976	

4.2 Etat des créances = 35 228 K€

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT 2009	MONTANT BRUT 2010	A MOINS D'UN AN
Avances et acomptes	69	21	21
Clients et comptes rattachés	13 222	16 722	16 722
Etat impôts et taxes	1 319	949	949
Capital souscrit appelé non versé	0	0	0
Compte courant	845	1 246	1 246
Autres actifs circulants et charges constatées d'avance	10 160	16 290	16 290
TOTAL	25 614	35 228	35 228

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Des créances clients sont compensables contractuellement à hauteur 2 163 K€ au 31.12.2010 contre 1 943 K€ au 31.12.2009 avec des prestations rendues mais non facturées par les fournisseurs dont le total s'élève à 2 164 K€ au 31 décembre 2010 contre 1 973 K€ au 31.12.2009.

La différence entre les créances et dettes compensables s'explique par le fait que certains fournisseurs n'ont pas réalisé au 31.12.2010 les publicités commandées. Il existe donc un écart entre les créances et les dettes.

4.3 Provisions sur actif circulant = 1 099 K€

	Montant 2009	Montant 2010
Provisions pour dépréciations		
Provision clients	529	697
Provision sur compte courant	402	402
TOTAL	931	1 099

Les créances clients échues depuis plus d'un an, dont le risque de non-recouvrement est probable, ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2010.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	529	697	-529	697
Provisions pour dépréciation des comptes courants	402			402
TOTAL	931	697	-529	1 099

4.4. Valeurs Mobilières de Placement

Eléments	Nombre	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur d'inventaire	Plus value latente
BMTN	19	3 231		3 231	3 231	
Comptes à terme		0		0	0	
Intérêts courus sur BMTN et cpte à terme		5		5	5	
TOTAL		3 236	0	3 236	3 236	0

4.5. Produits à recevoir par poste du bilan = 266 K€

Produits à recevoir	Montant 2009	Montant 2010
Clients et comptes rattachés	172	184
Fournisseurs avoirs à recevoir	34	34
Etat et organismes sociaux à recevoir	0	0
Intérêts courus sur prêts	16	44
Intérêts courus sur BMTN et cpte à terme	5	5
TOTAL	227	266

4.6. Charges constatées d'avance = 229 K€

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de charges ordinaires relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture de l'exercice dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 143 K€ au 31 décembre 2009.

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1. Capital social = 1 795 880,40 €

Le capital social de la société, au 31 décembre 2010 est de 1 795 895,40 euros, divisé en 8 979 402 actions d'un nominal de 0.20 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La variation du nombre d'actions est la suivante

	31/12/2010	Exercice des BSCPE	Augmentation capital	31/12/2010
Nombre d'actions	8 979 402	-	-	8 979 402

La variation des capitaux propres en milliers d'euros entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 est la suivante :

	31-déc-09	Affectation du résultat 2009	Résultat 2010	Autres	31-déc-10
(K€)					
Capital	1 796				1 796
Prime d'émission	4 396				4 396
Réserves légale	179	0			180
Réserves règlementées	22				22
Résultat	3 820	-3 820	4 566		4 566
Report à nouveau	26 595	3 820			30 414
Provisions règlementées	181			2	184
Total capitaux propres	36 988	0	4 566	2	41 556

BSPCE, Stocks options et actions gratuites

Des BSPCE, des stocks options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2010 s'élève à 678 000, soit une dilution maximale de 7,02 % du capital.

d) BSPCE

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	250 000 (b) 650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	0	0	20 000
BSPCE levés	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0
BSCE attribués restant à exercer	0	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les autres plans présentés ci-dessus.

e) Options de souscription

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'émission	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	173 000
options émises en 2009				0
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	31 000
options attribuées restant à exercer	0	0	0	142 000

	Plan n°5	Plan n°6
Date de l'assemblée générale	27.04.09	20.05.10
Quantité autorisée	300 000	300 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	300 000	300 000
Date d'émission	22.06.09 300 000	22.11.10 300 000
Total d'options attribuées	300 000	300 000
Date d'échéance des options	6 ans après émission	6 ans après émission
Prix de souscription des actions	8,94 euros le 22.06.09	17,15 euros le 22.11.10
options à l'ouverture	300 000	0
options émises en 2009	0	300 000
options levées	0	0
options annulées	102 000	0
options attribuées restant à exercer	198 000	300 000

f) Actions gratuites

	Plan n°1
Date de l'assemblée générale	22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	150 000
Date d'émission	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'échéance des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
Prix de souscription des actions	
actions à l'ouverture	50 000
actions émises en 2009	0
actions levées	32 000
actions annulées	0
actions attribuées restant à exercer	18 000

5.2. Provisions = 330 K€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise suite à utilisation	Reprise sans utilisation	A la clôture
- Réclamations contentieuses	102	58		-2	158
- Charges en cours sur litiges sociaux France	0				0
- Provision pour risque filiale	214			-41	172
TOTAL	315	58	0	-43	330

5.3. Etat des dettes = 11.648 K€

Etat des dettes	Montant 2009	Montant 2010
Etablissements de crédit	1	2
Dépôt de garantie	0	0
Avances et acomptes	121	88
Fournisseurs	3 771	5 597
Dettes fiscales et sociales	3 115	5 354
Dettes sur immobilisations	166	57
Autres dettes	117	9
Produits constatés d'avance	129	540
TOTAL	7 421	11 648

L'ensemble des dettes est à l'échéance de moins d'un an.

Des dettes fournisseurs sont compensables contractuellement à hauteur de 2 164 K€ au 31.12.2010 contre 1 973 K€ au 31.12.2009 avec des prestations rendues et facturées aux clients (voir créances clients).

5.4. Charges à payer par postes du bilan = 4 047 K€

Charges à payer	Montant 2009	Montant 2010
Etablissements de crédit	2	2
Fournisseurs	2 230	2 415
Dettes fiscales et sociales	801	1 629
TOTAL	3 034	4 047

5.5. Produits constatés d'avance = 540 K€

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance s'élevaient à 129 K€ au 31 décembre 2009.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1.1 Chiffre d'affaires = 23.122 K€

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2009	Taux	Montant HT 2010	Taux
Prestations publicitaires	16 829	100,00%	23 122	100,00%
TOTAL	16 829	100,00%	23 122	100,00%

Les prestations publicitaires de 23 122 K€ sont réalisées en France à hauteur de 13 844 K€, et à l'exportation à hauteur de 9 277 K€.

Les ventes dans le cadre de contrats d'échanges d'espaces publicitaires représentent 309 K€ sur les 23 122 K€ de ventes de prestations publicitaires.

6.1.2 Autres produits = 2 009 K€

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de diverses prestations aux filiales (achats de matériel, services informatiques et services éditoriaux).

6.2. Autres achats et charges externes = 8 957 K€

Nature des charges	Montant HT 2009	Montant HT 2010
Coûts techniques	2 209	3 763
Communication et campagnes publicitaires	2 249	3 240
Honoraires juridiques et fiscaux	555	237
Frais de fonctionnement général	942	1 716
Frais de recrutement étranger	4	0
TOTAL	5 958	8 957

Les campagnes publicitaires incluent les achats d'espaces réalisés dans le cadre des opérations d'échange pour 309 K€.

6.3 Résultat financier = 198 K€

Détail du résultat financier	Montant 2009	Montant 2010
Intérêts des placements en BMTN	50	14
Intérêts des placements en compte à terme	64	150
Produits de placements de Sicav MONEPLUS	0	
Autres produits financiers	5	53
Dotations financières sur filiale Espagnole	0	
Dotations financières sur filiale Italienne	-8	
Dotations financières sur filiale Anglaise	0	
Autres charges financières	-6	-20
RESULTAT FINANCIER	105	198

La provision sur prêt participatif et la provision sur compte courant sont détaillées en note 4.3 et en note 8.

6.4. Résultat exceptionnel = - 114 K€

Nature	Montant 2009	Montant 2010
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-13	-32
Charges exceptionnelles sur opération en capital		-71
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et provisions	-60	-159
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-74	-262
Reprises provisions et gains sur actions propres		
Autres produits exceptionnels	13	51
Reprises provisions exceptionnelles amort et prov°	73	96
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	85	147
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11	-114

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés 2009	Salariés 2010
Cadres	36	42
Employés	26	31
TOTAL	62	73

7.2. Engagements donnés et reçus en K€

Nature des engagements donnés	Montant
Contrat de location simple (loyers à venir)	802
Contrats de location longue durée (loyers à venir)	3
TOTAL	805

Nature des engagements reçus

Néant

7.3. Impôt

La société a comptabilisé un impôt sur les sociétés de 2 582 K€ au titre de l'exercice 2010.

Répartition de l'impôt hors contribution additionnelle :

	Montant	Montant IS
Résultat courant	7 795	2 599
Résultat exceptionnel	-114	-31
Participation	-532	-90
Total	7 148	2 479

Evaluation de la créance future d'impôt à la fin de l'exercice

	Situation active au 31/12/10	Situation passive au 31/12/2010	Impôt différé au 31/12/2010
Différences temporaires	89	0	89

La créance future d'impôt a été valorisée en appliquant un taux d'impôt de 33,33%.

La société auFeminin.com est la tête de groupe d'intégration fiscale constitué de SmartAdServer, Marmiton, auFeminin.com Productions et de auFeminin.com.

La société n'observe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté sans intégration fiscale, les sociétés auFeminin.com, SmartAdServer, Marmiton et auFeminin.com Productions réalisant toutes des bénéfices.

8. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en K€)

	Capital social	Capitaux propres totaux	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Filiales et participations										
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
enFemenino.com (1) (3)	60	-420	99,98	120	60	458	0	631	41	0
alFeminile.com (2)	100	59	100,00	100	38	99	0	200	86	0
auFeminin.com Productions	8	100	100,00	8	8	0	0	734	26	0
Smartadserver	513	7 266	100,00	513	513	469	0	8 439	2 060	0
Marmiton	37	2 620	100,00	7 590	7 590	-5	0	2 371	612	0
goFeminin (4)	25	7 784	100,00	5 425	5 425	0	0	5 940	1 395	0
SoFeminine.co.uk	0	288	100,00	0	0	126	0	412	117	0
Smartadserver Ltd	0	-87	100,00	0	0	94	0	0	2	0
Smartadserver GmbH	25	92	100,00	25	25	0	0	548	59	0
Press Release	122	-215	51,00	62	62	104	0	400	-235	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Vina Women	203	128	30	200	200	0	0	0	-25	0
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										

(1) Des prêts (46 K€) et avances (401 K€) de 447 K€ sont provisionnés à 100% par la maison mère.

(2) Les capitaux propres totaux incluent l'impact favorable du cumul des abandons de créances par la maison mère à hauteur de 3 725 K€.

(3) Les capitaux propres totaux incluent l'impact favorable du cumul des abandons de créances par la maison mère à hauteur de 1 962 K€.

(4) la participation d'auFeminin représente 5 425 k€ dans les capitaux propres de goFeminin.

9. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes totales (y compris avantage en nature) versées aux dirigeants au 31 décembre 2010 sont de 731 K€, dont avantages en nature pour 0 K€.

Aucune retraite complémentaire n'a été souscrite au profit des dirigeants.

Au 31 décembre 2010, les dirigeants du Groupe disposent de 0 actions gratuites et 200 000 stocks options.

10. ENTREPRISES LIEES

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES EN K€
ACTIF	
PARTICIPATIONS	13 844
PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	-123
PRETS	155
PROVISION SUR PRÊT	-46
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 135
AUTRES CREANCES	1 246
PROVISION SUR AUTRES CREANCES	-402
PASSIF	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 335
AUTRES DETTES	5
CHARGES	
ACHATS REFACTURES	-409
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-1 408
AUTRES CHARGES	-491
CHARGES FINANCIERES	0
PRODUITS	
VENTES REFACTUREES	409
AUTRES PRODUITS	1 589
PRODUITS FINANCIERS	5

11 RISQUES

11.1. Volatilité possible du cours des actions

AuFeminin.com faisant partie des sociétés cotées sur un marché de valeurs de croissance, le cours de ses actions est susceptible d'être très volatile et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières. Le développement de l'activité de la Société et l'annonce régulière de nouveaux contrats devraient toutefois permettre de pallier ce risque.

11.2 Risque de change

L'activité de la société se limitant presque exclusivement à la zone euro, les risques dits « de change » ne nécessitent pas de couverture.

12. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

1.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE.

Exercice couvert : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

	ERNST & YOUNG		CONSTANTIN	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
<u>Audit</u>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	63	100,00%	39	100,00%
Missions accessoires	22	0,00%	0	0,00%
TOTAL	85	100,00%	39	100,00%

II – RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 28 avril 2011

Le Président du Conseil d'Administration
Marie-Laure Sauty de Chalon